

Le 27 juin 2019 à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 14 juin 2019.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. LAURENT, Mme ETIENNE EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. ROUSSEAU, M. PIARD, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. DEBAH.

Membres représentés :

M. GIRIER par Mme BOYAU
M. LOISON- ROBERT par Mme ALESSANDRINI
M. VOT par Mme MERSALI - LALOUPO
M. TRAORE par Mme BASSEZ
Mme KHABBAZ par Mme MORGANT

Membres absents :

Mme BENBELKACEM
M. GIBLIN
M. WEBER-GUILLOUET

Secrétaire de séance : M. HASSANI

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je vous propose la candidature de Saïd Hassani comme secrétaire de séance. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 32
Pour : 32

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Saïd Hassani est donc désigné secrétaire de cette séance.

Depuis notre dernier Conseil municipal, j'ai reçu une information sur la modification des groupes du Conseil municipal. J'ai reçu une lettre de M. Vincent Rousseau qui m'informe et informe par conséquent le Conseil municipal qu'il y a une modification de son Groupe Citoyens ! Qui devient « Citoyens ! et France Insoumise ». Les membres, par ordre alphabétique de ce groupe sont Sarah Benbelkacem, Geneviève Étienne-El Malki et Vincent Rousseau. Il est précisé qu'il n'y a pas de présidence formelle de ce groupe. Chacun des membres est susceptible d'en assumer les fonctions sans distinction ni hiérarchie.

Par conséquent, le groupe Parti Socialiste n'est plus représenté. En effet, au niveau du Conseil municipal, un groupe est constitué de deux personnes. Mme Paule MATHONNAT, que j'ai contactée dans la journée — elle le confirmera certainement —, m'a informé qu'elle siégeait dorénavant dans notre Conseil municipal en non-inscrit.

Vincent ROUSSEAU (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, depuis un an, le Groupe Citoyens ! exprime au sein du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre la voix des Kremlinois qui travaillent dans le sens de l'intérêt général. Le Groupe grandit et accueille désormais Geneviève Etienne-El Malki. Le Groupe se renomme Citoyens ! et France Insoumise. Je présidais jusqu'à présent ce Groupe. Il n'aura dorénavant plus de présidence formelle, chacun de ses membres étant susceptible

d'en assumer les fonctions, comme vous venez de le rappeler, sans distinction ni hiérarchie. La liberté de vote de chaque élu sera totale.

Le Groupe Citoyens ! et France Insoumise a pour vocation d'ouvrir un espace d'expression nouveau entre les élus et les citoyens, porté par le souci de la transparence et du partage des savoirs et des compétences, au service des citoyens, collectifs, associations, militants que la chose municipale intéresse. Nous nous engageons aussi à porter leurs paroles au sein du Conseil municipal. Le Conseil municipal ne peut être seulement un huis clos technocratique. Il doit être la première assemblée du peuple. C'est notre vision locale de l'avenir en commun et du rassemblement citoyen qu'il a à offrir. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019. Il m'a été transmis trois erreurs par M. Rousseau. Sur la délibération n° 19, Sarah Benbelkacem et lui-même ont pris part au vote et se sont abstenus. Sur la délibération n° 20, Sarah Benbelkacem et lui-même ont pris part aussi au vote et se sont abstenus. Nous modifierons dans ce sens le compte rendu.

J'attire l'attention de chaque élu sur un point. Je vous demande de bien exprimer votre vote quand nous procédons au vote. Sinon, c'est assez compliqué.

Par ailleurs, concernant le vœu contre la « réforme Blanquer », votre position de vote n'a pas été rapportée non plus alors que vous avez précisé que vous aviez voté favorablement et que vous aviez pris la parole pour l'exprimer. Nous modifierons le compte rendu dans ce sens.

Y a-t-il d'autres interventions ou demandes de corrections sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix le compte rendu du 11 avril 2019 avec les modifications demandées par M. Rousseau.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 32

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 37.

N° 2019-037. RAPPORT RELATIF A LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Étant donné la taille de notre collectivité de plus de 20 000 habitants, nous avons l'obligation de présenter un rapport à notre assemblée délibérante dont le contenu et l'élaboration ont été fixés par décret le 24 juin 2015. Ce rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et expose également les politiques publiques menées par la commune sur son territoire. Je ne vais pas vous lire la totalité du rapport. Il est assez conséquent.

Je vais relever un certain nombre d'éléments concernant la politique de ressources humaines au sein de la collectivité en tant qu'employeur et donc la situation comparée des hommes et des femmes en tant qu'agents dans la collectivité.

On peut relever que la part des femmes est plus importante que celle des hommes dans les trois catégories d'emploi (A, B et C). Elles représentent 61,63 % de l'effectif total, tous statuts confondus, même si un léger fléchissement est à noter par rapport à 2017. Elles représentent 61,63 % en 2018 contre 62,66 % en 2017. Il convient de préciser que des métiers sont à ce jour exclusivement masculins, tels que les cantonniers, les jardiniers, les chauffeurs. *A contrario*, les femmes représentent 100 % des emplois d'infirmière, auxiliaire de puériculture et ATSEM.

Dans les principaux postes d'encadrement, la représentativité des femmes est majoritaire. Les femmes représentent plus de 61,54 % des emplois supérieurs et dirigeants dans notre collectivité. La Direction de la Tranquillité et de l'Espace Public est celle qui compte le plus grand nombre d'hommes, même si la responsable du Service Propreté Urbaine était une femme en 2018. L'équipe de direction, composée de sept membres, compte cinq femmes et deux hommes, dont le Directeur Général des Services.

Les actions que la Ville mène en tant qu'employeur sont déclinées sous un grand titre « Encourager la mixité dans toutes les filières et tous les métiers ».

Dans le domaine de la durée et de l'organisation du travail, il est à relever que le nombre d'agents en 2018 qui travaillent à temps partiel a légèrement évolué. Tous les agents qui travaillent à temps partiel sont des femmes. Depuis de nombreuses années, la collectivité favorise le temps partiel, qu'il soit de droit ou sur autorisation. Il n'y a

pas de temps partiel imposé. Le temps partiel au niveau de la collectivité se fait à la demande des agents. Nous le facilitons également en tant qu'employeur afin d'aider à trouver un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ces agents. Ce sont les actions que nous menons tout particulièrement en tant qu'employeur.

Dans le domaine de la rémunération le salaire médian est de 1 553,27 € net pour les femmes et de 1 584,75 € net pour les hommes, soit une différence de 31,48 €. En 2017, la différence se situait à 65,98 €. L'écart de salaire entre les hommes et les femmes s'explique tout particulièrement par les temps non complets et les temps partiels qui sont exclusivement pris par les agents féminins. Il s'agit en l'occurrence d'une moyenne.

Dans le domaine des recrutements et de la formation, les actions menées par la Ville concernent l'évolution professionnelle de tous les agents. Il s'agit de faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Sur les questions de santé et de conditions de travail, étant donné la représentation plus importante des femmes dans nos effectifs, les femmes ont subi davantage d'accidents de travail proportionnellement. 64,70 % par rapport à l'effectif total sont des accidents de travail ou de trajet en 2018.

Nous prenons en compte la saisonnalité de certaines missions et les pics d'activité pour réduire la pénibilité au travail. Ce sont des actions que nous avons engagées et que nous poursuivrons aussi.

Des orientations pluriannuelles ont été aussi mises en œuvre dans le cadre de l'égalité professionnelle à travers le domaine de la formation et de la communication en direction des agents.

Il s'agissait là des actions que nous menons en tant qu'employeur au niveau de notre collectivité. Pour les politiques publiques menées par la Ville sur son territoire, nous avons notamment les journées d'action de prévention et de protection permettant de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars. À travers le Centre social, qui permet de créer des événements d'animation et de sensibilisation, la Ville avait fait du projet social du Centre d'animation un axe prioritaire entre 2016 et 2019. Il est à constater malheureusement encore que de nombreuses personnes ne connaissent pas leurs droits, notamment en matière de séparation, de divorce ou de violences intrafamiliales.

Je vous livre des chiffres du rapport sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : 80 % des femmes sont confrontées à des attitudes ou à des décisions sexistes ; une femme décède tous les trois jours, victime de son conjoint ; 14,5 % des femmes sont victimes d'agressions sexuelles dans leur vie ; 100 % des utilisatrices de transports en commun ont déjà subi un harcèlement ou une agression en Île-de-France.

Lors de cette Journée du 8 mars, le matin notamment, nous avons mis en place un stand d'animation et d'information sur l'accès aux droits avec le Service de la médiation sociale, rattaché à notre Pôle action sociale au niveau de la Ville. Ce stand, qui se trouvait sur le marché du Kremlin-Bicêtre, a permis de nombreuses rencontres avec les Kremlinois.

Un temps d'initiation au self-défense a été développé aussi, autour de la pratique du krav-maga, permettant à 11 femmes et un homme d'y participer.

Le 25 novembre, nous étions aussi présents lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le rendez-vous a été au-delà d'une journée. En effet, les actions de sensibilisation et de prévention ont été menées pendant une semaine complète, avec l'exposition des « crocodiles » dans le hall de la médiathèque, un théâtre forum avec deux saynètes pour traiter des préventions de l'emprise et des violences conjugales, ainsi que du harcèlement de rue et à l'école, notamment.

Le jour suivant, un documentaire intitulé *Sexe sans consentement* a été projeté. Le 30 novembre, il y a eu la projection du film *L'Homme qui répare les femmes*.

94 % des Kremlinois ayant participé à ces temps forts pendant cette journée en 2018 étaient des femmes.

Dans cadre du Point information jeunesse, à cette occasion, nous avons aussi mené un certain nombre d'actions de sensibilisation tout au long de novembre, sur les discriminations de genre et les stéréotypes sexués, avec l'exposition sur les violences faites aux femmes dans le monde et abordant la thématique des « droits des femmes, une histoire inachevée ». Ces thématiques ont fait l'objet d'un travail avec le Service jeunesse.

Des actions de prévention et de sensibilisation sont aussi menées tout au long de l'année, particulièrement dans ce registre, avec la permanence d'aide aux victimes, dont on peut souligner qu'elle est majoritairement fréquentée par des femmes.

Des actions sont aussi portées par le Service jeunesse dans un certain nombre de structures. En décembre 2018, ont été notamment menées une exposition et des conférences autour des 72 heures de la mixité professionnelle. Des actions transversales aux deux structures de loisirs éducatifs du Service jeunesse ont aussi été menées avec les jeunes Kremlinois.

Par le Service jeunesse également, il y a eu la création d'une exposition *Marv(elle)*. J'espère que vous avez eu plaisir à la découvrir à la médiathèque. Il y a eu aussi la création du spectacle interactif *La Boîte de Pandore* à l'auditorium le

22 mars 2019. Il y a eu enfin la création du documentaire intitulé *49,6 %* qui a fait l'objet d'une présentation et d'une conférence le 5 avril dernier. Les ateliers de boîte sont menés également dans le cadre du Service jeunesse.

Je n'oublie pas le Service des sports qui traite aussi cette question de la participation des filles sur l'ensemble des projets, avec des actions inter centre.

Je vous ai rapidement et brièvement fait état de ce rapport dont j'imagine que les élus ont pris connaissance. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (*Groupe Citoyens ! et France Insoumise*)

Monsieur le Maire, chers collègues, je relève d'abord une coquille. Les pages ne sont pas numérotées. C'est au verso de la 7^e page. La statistique dit « qu'une femme sur trois » décède tous les trois jours sous les coups de son conjoint. Cela me semble beaucoup. C'est un génocide. En fait, une femme décède tous les trois jours et non « une femme sur trois ».

Par ailleurs, la Mairie s'inscrit dans un cadre légal. Il s'agit ce soir d'en prendre acte. Je fais néanmoins deux remarques. On constate encore la pesanteur des mentalités et des mœurs. Ce sont encore les femmes qui sont concernées par les dispositifs permettant de « faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ». Qu'appelle-t-on « vie privée » ? Pratiquer un sport, se cultiver, avoir une vie amoureuse épanouie ? Non. Dans ce genre de formule, ce que l'on appelle « vie privée », c'est avoir la charge des tâches domestiques et le soin des enfants. Cette facilitation conduit à l'aménagement de temps partiels ou de congés avec les répercussions que l'on connaît en termes de salaires, d'évolution de carrière ou de conditions de départ à la retraite.

On peut donc se demander si le législateur ne pourrait pas afficher des ambitions un peu plus hautes et vraiment égalitaires. Il pourrait, par exemple, proposer de faciliter une égale répartition des temps dévolus à la vie professionnelle et à l'épanouissement personnel.

J'ai une autre remarque à faire d'un autre ordre. Nous avons noté la hausse inquiétante du taux de fréquentation de la permanence d'aide aux victimes (+ 18 % en 2018). En connaît-on les raisons ? S'agit-il d'une recrudescence des violences ou d'une hausse de la conscientisation, de la levée des tabous ? Y aurait-il davantage de démarches de demandes d'aide ? Ou y a-t-il davantage de faits de violence ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, dans la même veine que ce que vient de dire Mme El Malki, je souligne que les temps partiels sont exclusivement féminins. Il n'y a aucun doute pour moi qu'il s'agit en effet de demandes des personnels. Mais nous nous heurtons là de manière évidente à cet écart de salaire entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de la société qui reste de 25 %. De ce fait, un couple, au moment de décider lequel doit prendre un temps partiel, sacrifie celui des deux qui a le salaire le plus faible. Malheureusement, aujourd'hui, la pyramide des salaires fait que c'est souvent la femme qui doit faire ce choix.

C'est d'ailleurs encore aggravé pour ce qui concerne les personnels de la fonction publique du fait de la stagnation, depuis longtemps, des revenus de la fonction publique et, notamment, de la fonction publique territoriale : gel du point d'indice pendant des années et des années, absence de revalorisation du Gouvernement depuis des années. Et, disons-le, une loi est en ce moment dans les couloirs du Parlement sur la fonction publique territoriale qui ne devrait qu'aggraver les rémunérations des agents territoriaux sur l'ensemble du territoire et introduire une précarité très importante dans le statut de la fonction publique territoriale en le défaisant de ce qui en faisait d'ailleurs la seule justification de ces salaires moindres, c'est-à-dire une certaine sécurité de l'emploi. À ce moment, je crois que c'est un défi que la Ville doit anticiper : la question de la fonction publique territoriale, la question des salaires et des revenus des agents territoriaux.

Les choses que vous présentez, sur lesquelles nous pourrions être d'accord, m'amènent à deux questions. À moins que mes informations soient inexactes, ce rapport qui est, pour l'instant, en gros, une obligation de présentation avec une prise d'acte par le Conseil municipal, doit devenir, sinon dès l'année prochaine, au moins dès l'année suivante, accolé d'un certain nombre de mesures contraignantes pour la collectivité. Cette évolution législative me semble d'ailleurs positive et il faut l'anticiper. Que va faire la Ville ? Quelles sont les mesures contraignantes sur lesquelles elle va s'engager demain en direction de ses agents d'abord, mais aussi en direction de la population ?

Quel travail allons-nous faire sur l'égalité salariale ? J'entends que vous nous dites que c'est essentiellement dû à la part de temps partiels surtout occupés par des femmes. Quand on regarde au-delà de la moyenne, sur chaque décile, il y a un écart du salaire en faveur des hommes par rapport aux femmes. Une question se pose alors à la collectivité. Il me semble que c'est presque une obligation politique — je ne dirais pas morale parce que je n'aime pas cette notion

en politique. Mais il me semble que c'est une obligation : il faut parvenir et travailler à une égalité réelle et complète entre les salaires des femmes et des hommes. Au moins au niveau de la collectivité et au-delà, il faut engager des choses.

Pour finir, notre collègue El Malki a posé une question sur la recrudescence de plaintes depuis deux ou trois ans. J'ai une conviction qui, malheureusement, ne peut pas être vérifiée statistiquement, ou très peu. J'ai la conviction que la parole se libère enfin. Nous avons vécu un grand mouvement international avec #MeToo, en France avec #BalanceTonPorc, qui a fait que, tout d'un coup, des femmes qui gardaient pour elles des agressions, des remarques, des gestes, des violences terribles, se sont senties légitimes à en parler parce que d'autres en parlaient. Cela nous demande, à toutes et à tous, à ouvrir les yeux sur une réalité. Selon moi, même le chiffre officiel que vous donnez de 14,5 % des femmes qui seraient victimes de violence ou de harcèlement dans leur vie est encore terriblement en dessous de la réalité de la société française et de la société mondiale. Nous ne pouvons pas imaginer une société apaisée. Nous ne pouvons pas imaginer une ville apaisée, un pays apaisé tant que la moitié de sa population subira, dans le silence, des harcèlements et des discriminations. Il y a donc là une grande cause qui doit rassembler l'ensemble des hommes et des femmes. Le pouvoir public y a une importance primordiale. J'espère que cela peut largement dépasser les clivages politiques.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes. J'apporte quelques éléments de réaction par rapport aux questions qui ont été posées. C'est un débat assez général sur lequel la collectivité n'est pas directement engagée. On peut avoir un rôle. C'est ce que nous faisons dans un certain nombre de secteurs, comme la jeunesse. Nous l'avons dit. Il y a aussi nos outils en matière de politique sociale avec le Centre social, le Centre d'action communale dans le domaine social, le Service des sports. Vous parliez de dispositifs contraignants, monsieur Guillaud-Bataille. Au sein même de nos politiques de formation et de sensibilisation des personnels, il a été mis en place la question de l'égalité hommes-femmes.

Sur l'égalité salariale, la question des salaires n'est pas fixée en fait par la collectivité. Vous le savez parfaitement. En effet, elle relève du statut des fonctionnaires. Le seul écart qu'il peut y avoir, concerne la politique en matière indemnitaire. Mais la politique du régime indemnitaire n'est pas sexuée. Elle est liée au niveau des postes qui sont occupés par les agents.

Quand on regarde au niveau de la collectivité, ainsi que le précise le rapport en termes de chiffres, que ce soit dans les niveaux d'encadrement intermédiaire ou au niveau des cadres de la Ville, il y a une surreprésentation au niveau des femmes. C'est souvent une difficulté. Cela ne se retrouve pas dans le secteur privé. C'est souvent ce qui est mis en exergue aujourd'hui au niveau national, mais ce n'est absolument pas le cas au niveau de la collectivité. Au contraire. La collectivité connaît une courbe totalement inversée au bénéfice des agents féminins.

Sur la question du temps partiel, nous avons eu une réflexion. Je l'ai eue en tant que décideur. Devions-nous aller au-delà du cadre réglementaire ? Pour un certain nombre d'agents, leur situation au regard de la composition leur famille leur ouvre un droit. Un certain nombre d'agents souhaitent aller au-delà. Cela pose des contraintes en termes d'organisation dans la collectivité. En effet, quand il y a des temps partiels, on fait en sorte de les couvrir par des recrutements supplémentaires de manière à ce que cela ne pèse pas. En effet, quand on accepte des temps partiels, en fonction du volume du service, cela peut représenter aussi une contrainte pour l'ensemble des autres agents par rapport aux objectifs du service concerné. J'ai considéré, et nous avons considéré, qu'il fallait aller au-delà du cadre réglementaire à partir du moment où nous ne l'imposons pas. C'est une demande des agents qui relève alors de la cellule privée. Vous avez raison mais le choix qui peut être fait à l'intérieur du ménage ne relève naturellement pas de l'employeur.

Un dernier point a été soulevé par vous, monsieur Guillaud-Bataille et madame Etienne-El Malki, sur la hausse des chiffres sur la permanence. La réponse à votre question se trouve dans le tableau en dessous du chiffre que vous avez souligné de l'augmentation du nombre de dossiers, passé de 24 en 2017 à 41 en 2018. Le tableau qui se trouve en dessous montre une augmentation des violences faites aux femmes, souvent malheureusement intrafamiliales. Il n'y a pas de distinction entre les hommes et les femmes, mais c'est en tenant compte de la fréquentation de cette permanence. C'est ce que je vois dans les dossiers que je suis amené à traiter dans le cadre de la cellule de veille avec le commissaire. On ne peut que le regretter.

Il n'y a pas de vote. Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Je vous propose de passer au rapport n° 38.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés).

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération est la première de celles qui concernent les affaires financières. Nous allons examiner aussi le compte administratif, l'affectation et le budget supplémentaire. Je précise que ce compte de gestion a été dressé par les services de la Trésorerie Nord Val-de-Bièvre. C'est en effet le Receveur municipal qui est chargé de l'encaissement, des recettes et du décaissement des dépenses sur mandat émis par la collectivité. Ces chiffres sont donc issus de sa propre comptabilité. Que montrent-ils ?

Ils montrent, en section de fonctionnement, des recettes nettes de 41,6 M€ pour des dépenses nettes de 40,2 M€, soit un excédent de fonctionnement d'environ 1,4 M€. En matière d'investissement, le Receveur enregistre des recettes de 8,6 M€ pour des dépenses nettes de 6,9 M€, soit un excédent de 1,7 M€. L'excédent global, pour l'ensemble du budget fonctionnement et investissement est d'un peu plus de 3 M€.

Je ne vais pas détailler ces chiffres puisqu'ils sont cohérents avec le compte administratif qui est dressé par la collectivité. C'est évidemment sur le compte administratif, qui fait l'objet de la délibération suivante, que je m'étendrai plus en détail.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

J'ai posé une question qui a été renvoyée à l'examen du compte administratif. J'espère que j'aurai une réponse dans la présentation du compte administratif. À quoi correspondent ces sommes excédentaires dans le réel, dans la réalisation des actions ? Je voulais juste dire que la réponse qui m'a été adressée à la suite de ma question était un peu légère dans le sens où on m'explique comment on calcule un excédent. C'est une méthode comptable que je connais un peu. J'ai acquis une capacité à faire des additions et des soustractions depuis quelque temps maintenant. Quand on pose une question, il serait bien que l'on ne nous réponde pas sur la façon technique de calculer, mais que l'on réponde à la question évidemment de nature politique et pas de nature comptable ou de calcul. On sait faire les calculs. Il y a même des calculatrices dans les téléphones.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Jean-François Banbuck vous répondra dans l'examen du rapport suivant. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 18 voix (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

Contre : 6 (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE)

Ne prennent pas part au vote : 8 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 39.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés).

Étant donné des modalités comptables légèrement différentes, les données seront parfois un peu divergentes, mais elles sont parfaitement reprochables du compte de gestion.

Que pouvons-nous retenir du compte administratif de l'exercice 2018 ? Avec des recettes de 43,6 M€ et des dépenses de 40,2 M€ en fonctionnement, il y a un excédent global de 3,372 M€. Cet excédent comprend l'excédent reporté de

l'exercice précédent qui était d'environ 2 M€. On retrouve bien 1,4 M€ d'excédent pour la stricte exécution budgétaire de l'exercice 2018.

En fonctionnement, en revanche, il y a un déficit de 350 K€. C'est lié au fait que les dépenses de 9,2 M€ sont légèrement supérieures aux recettes de 8,9 M€. Le solde général est donc de 3 M€. Je vais donner quelques informations sur la constitution de ce résultat, mais je voudrais dire à notre collègue Fabien Guillaud-Bataille qu'il n'y a aucun problème pour que les élus comprennent d'où vient le résultat. Le document diffusé à l'ensemble des groupes, voire des élus, qui est le compte administratif, présente dans les pages 11 à 15 l'ensemble du détail par rubriques comptables. Dans une colonne, il y a le budget et, dans les colonnes suivantes, il y a les dépenses réelles. Il est donc assez facile pour qui veut analyser les chiffres de constater et d'analyser la provenance du résultat. Chacun peut en faire la lecture qui lui revient.

Les recettes de la Ville en matière de fonctionnement, d'un total de 41 M€, hors résultat de l'exercice précédent, sont constituées majoritairement, à hauteur de 55 %, au titre de la fiscalité directe (impôts ménages appelés au titre principalement de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti pour les propriétaires). Cette répartition est assez similaire à celle de l'année précédente. Si on y ajoute le produit des services facturés par la Ville, on atteint 65 % des recettes qui relèvent donc de la maîtrise de la collectivité.

En revanche, par différence, plus de 30 % de nos recettes réelles de fonctionnement sont des recettes pour lesquelles la Ville n'a pas de marge de manœuvre puisqu'elles proviennent de dotation de l'État, essentiellement, ou de versements communautaires. Par conséquent, la Ville les subit. Je reviendrai sur l'évolution des dotations d'État.

Il y a aussi un effet en 2018 de la réforme des droits de stationnement. Je vais m'arrêter un instant sur cet aspect. Depuis 2018, il y a eu dépenalisation des anciennes amendes de stationnement qui étaient dressées en cas d'infraction à la durée payée par l'utilisateur. Depuis 2018, il a été instauré un forfait post-stationnement qui constitue donc une recette ordinaire des collectivités. C'est une recette de fonctionnement. Il y a un effet dans les comptes de l'exercice puisqu'il y a une recette à ce titre.

La fiscalité directe relève, comme je le disais, des impôts locaux qui sont assis sur une valeur locative, évaluée par les services de l'État. Cette valeur locative est réévaluée tous les ans dans la loi de finances. Elle varie en fonction des constructions qui arrivent sur la commune. Le taux lui-même est resté stable depuis fort longtemps. En matière de taxe d'habitation, il est de 13,96 %, ce qui est inférieur au taux moyen de notre échantillon traditionnel des villes environnantes, mais aussi inférieur au taux moyen national de la strate des villes de taille comparable de 20 à 50 000 habitants, qui est de 20 % (moyenne 2017). Le taux du Kremlin-Bicêtre est 6 points en dessous de la moyenne de la strate nationale.

Le foncier bâti est taxé à hauteur de 23,2 %, ce qui est assez proche, mais encore un peu en dessous, du taux moyen national qui est de 23,4 %.

Au total, le produit de la fiscalité directe a évolué de 1,5 % entre 2017 et 2018.

La mauvaise nouvelle vient plutôt des dotations de l'État. Certes, la baisse s'est beaucoup atténuée, mais, depuis 2017, elles ont quasiment été divisées par 2 puisqu'on a perdu 48 %. Cette baisse représente au total 2,5 M€.

Les dépenses sont en grande partie, à hauteur de 60 %, des dépenses de personnel, soit environ 23 M€ avec les charges sociales. Cela avait crû d'une manière un peu plus dynamique entre 2016 et 2017. Cela correspondait principalement au développement des Services de la tranquillité urbaine et de la propreté. Il y a une certaine stabilité entre 2017 et 2018. Cette proportion importante qui, certes, est supérieure à ce que l'on constate dans la moyenne des villes, correspond à une volonté claire, nette, affichée et assumée d'avoir un maximum de services produits par la collectivité avec des agents de statut de la fonction publique territoriale plutôt que d'avoir une politique d'externalisation, comme on le rencontre souvent. Au Kremlin-Bicêtre, seuls deux secteurs ont fait l'objet d'une délégation au secteur privé : le marché forain, avec une délégation particulière, et la gestion du stationnement payant sous le même régime juridique.

Les charges à caractère général représentaient 6,3 M€ en 2018 contre 6,1 M€ en 2017. Elles ont régulièrement baissé depuis 2013 avec une baisse de 11 % depuis cette période. Les charges de gestion courante sont principalement constituées de mouvements avec notre établissement public territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre. Nous percevons en effet des recettes de par la Métropole au titre de l'intercommunalité, mais il y a en fait un versement à l'EPT. De ce fait, il y a une forme de neutralité entre les deux mouvements qui sont ainsi constatés.

Ces chiffres montrent un très bon niveau d'exécution budgétaire. 95,5 % des charges de fonctionnement budgétées ont été engagées, ce qui est un taux assez élevé, surtout si on le compare à 2017 où il n'était « que » de 94 %.

La conclusion sur cette section de fonctionnement est que, sans la diminution des participations de l'État et des subventions de la CAF, soit 900 K€ de diminution, le taux d'épargne aurait pu être maintenu. Cela dit, notre taux

d'épargne brut, c'est-à-dire la capacité de notre fonctionnement à assurer le service de la dette, reste tout à fait raisonnable à 7 %, tout à fait comparable aux années 2017 et 2016. Cette section de fonctionnement présente des caractéristiques de stabilité, ce qui est un atout important pour financer la section d'investissement.

La section d'investissement montre une augmentation de nos dépenses d'investissement qui est liée à la politique initiée en 2016 avec le plan propreté, le Ruban vert et, évidemment, le déploiement de la vidéo protection, sans parler des travaux sur les parcs et squares, ainsi que l'entretien indispensable et la rénovation des bâtiments qui font partie du patrimoine communal. En 2018, il y a un très haut niveau des dépenses d'équipement net, hors remboursement de la dette, puisque c'est le plus haut niveau depuis 2012.

Comment ces investissements ont-ils été financés ? Il y a évidemment une part de la section de fonctionnement, mais il y a aussi l'emprunt. C'est la formule tout à fait classique. Au total, cela représente 4,2 M€ en 2018, à niveau comparable avec les années 2014 et 2016, mais cela n'a pas été mobilisé dans son intégralité. Comme la mobilisation n'a pas été intégrale, on pourra effectivement en profiter pour financer des investissements en 2019. Au total, la dette de la Ville a, depuis 2013, baissé de quasiment 5 M€. Elle se stabilise, à la fin de 2018, à près de 25 M€, contre près de 30 M€ en 2013. Il est intéressant de retenir un indicateur sur la capacité de désendettement de la Ville. En fonction des résultats observés et du stock de dettes, combien de temps mettrions-nous pour solder totalement notre emprunt de 25 M€ ? Cela a augmenté en 2018 puisqu'il nous faut un peu plus de 10 années. Il est vrai qu'il n'y avait que 7,5 ans en 2017 et 2016. En fait, on retrouve le niveau déjà connu en 2014. De toute façon, nous sommes très largement en deçà du premier seuil d'alerte de 12 ans et encore plus éloignés de la limite plafond de 15 ans, fixée par les lois de finances.

Ce sont les points saillants, monsieur le Maire, de l'exécution budgétaire de 2018.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, fin 2018, nous avons débattu de vos orientations budgétaires et, déjà, nous n'étions pas d'accord, au Groupe Modem et Centristes, avec ce que vous proposiez, forts de votre nouvelle majorité. Naturellement, nous avons voté contre votre budget primitif qui a été présenté à la séance suivante. Il en découle ce soir une position de principe également qui consiste à voter contre cette délibération. Nous ne sommes évidemment pas d'accord. Nous sommes en opposition avec les comptes que vous nous présentez, qui sont le résultat de ce que je viens de dire. Nous voterons contre cette délibération.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, quel mauvais cru que cette année 2018. 2018 restera gravé dans la mémoire collective comme l'année de la trahison. Il y a un peu plus d'un an, le Maire a été mis en examen pour corruption, abus de confiance, favoritisme, blanchiment — bien que certains adjoints soufflent quand je rappelle cette liste —, recel, escroquerie et trafic d'influence notamment ; neuf motifs au total, rendus publics par la presse qui ont définitivement fait voler en éclats la confiance, d'une part, entre le Maire et les élus de la majorité de rassemblement de la gauche qui avaient été choisis par les Kremlinoïses en 2014, mais surtout la confiance entre le Maire et les Kremlinoïses eux-mêmes.

Ce compte administratif de 2018 est celui de l'absurde. Des élus qui ont voté contre le budget prévisionnel 2018, parce qu'ils étaient alors dans l'opposition à la majorité de gauche, ont mis en œuvre un budget élaboré par une majorité de gauche qu'ils combattaient hier encore, mais qu'ils vont aujourd'hui approuver parce qu'ils sont devenus adjoints à quatre mois de l'exercice budgétaire.

Sur le fond des choses, encore que tout soit lié, les ratios présentés dans ce compte administratif constituent des signaux d'alerte, quelques faisceaux à côté desquels il ne faut pas passer. L'épargne brute est au plus bas depuis plusieurs années, plus bas encore que l'année 2014, où les recettes de la Ville avaient pourtant baissé de 1 M€ en l'espace d'un exercice.

La capacité de désendettement de la Ville — cela a été dit — est, pour la première fois depuis 2014, supérieure à 10 années. Elle est même supérieure à la capacité de 2014. Cela questionne de fait les capacités d'emprunt de la Ville pour demain et pour l'avenir.

Enfin, pour la première fois là aussi depuis 2014, l'épargne nette est négative. Or, en 2014, la Ville avait fait face à un désengagement important de l'État. C'était notamment le début de la contribution au redressement des finances publiques qui frappait l'ensemble des collectivités. C'est beaucoup moins le cas entre 2017 et 2018.

Certes, ces ratios ne sont pas l'alpha et l'oméga d'une politique budgétaire, mais ils disent, d'un point de vue diachronique, une évolution. Et ils indiquent une direction. Quand on les met en perspective sur plusieurs années — ce que font les graphiques du rapport —, ils sont des éléments, d'une part, d'aide à la compréhension, d'autre part, d'aide à la décision des différents choix budgétaires à faire. En l'état, ils doivent alerter les élus que nous sommes, mais aussi les Kremlinois car ils vous invitent à être vigilants dans l'exécution budgétaire de 2019 et dans la prospective pour les exercices suivants.

Ce compte administratif 2018, en tout cas, son rapport, ne dit toutefois rien des revirements successifs que nous avons connus pendant cette funeste année : perte de majorité pour le Maire dès le mois d'avril, reconstruction d'un attelage chancelant en dehors de tout projet politique solide. En somme, une année sombre pour notre Ville. Ni les élus ni l'action publique n'en sortent grandis. Dans une période où nos concitoyens aspirent à davantage de transparence, à une action politique au service de l'intérêt général et à une probité sans faille des élus, c'est bien la coalition des intérêts particuliers et immédiats qui l'a emporté dans cette nouvelle majorité municipale l'an dernier. Et la défiance entre les élus de grandir encore et toujours.

L'action publique ne saurait se résumer à des incantations à la bonne gestion qui permettrait de justifier toutes les trahisons possibles sur le plan politique. Cette majorité n'a aucune colonne vertébrale solide. Les graphiques du compte administratif ne sauraient constituer des arguments suffisamment solides pour faire oublier l'aventure personnelle dans laquelle s'est lancé le Maire. Pour toutes ces raisons, bien qu'il sourit, nous voterons contre le compte administratif.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Mesdames, messieurs, chers collègues, monsieur le Maire, j'en viens à me dire que j'ai besoin de cours de gestion et de cours d'addition. Au terme de la présentation de Jean-François Banbuck, ni moi ni les Kremlinois ne pouvons comprendre le résultat que vous présentez. En quoi consiste-t-il ? D'où vient-il ? Comment se décline-t-il concrètement dans la vie des Kremlinois ? Comme je tiens à être édifié par les réponses que l'on me fera, alors que les recettes réelles de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 105 K€, je me demande comment nous arrivons au résultat de la section de fonctionnement de 3 372 172 € sans qu'il y ait donc de baisse de l'activité et des actions de la Ville. Ou alors cela veut dire que cet argent était dans le budget sans être nécessaire au fonctionnement de la Ville. J'ai effectivement des questions. Cela permettra peut-être d'informer les Kremlinois.

De même, concernant les recettes de la Ville, les recettes indirectes posent question. Si on regarde la globalité, les recettes progressent de 300 K€ au final. Mais dans le tableau, en détail, on voit qu'elles baissent sur la consommation finale d'électricité et sur la taxe de séjour, alors qu'elles augmentent de 1 000 € sur la taxe locale sur la publicité extérieure. Il y a une baisse sur la DMTO. Sur les droits de stationnement, il y a une hausse de 230 K€.

Alors qu'il y a une hausse de 232 K€, comment arrivons-nous à une hausse globale de 360 K€ dans le tableau. C'est un étrange tableau.

Comprenez-vous ce que je veux dire ? En 2017, cela fait 2,63 M€. Il y a des baisses, mais on arrive à 2,691 M€. Cela devient compliqué.

Sur le fond, il y a évidemment une partie des questions qu'a posées M. Piard sur l'exécution de ce budget et, surtout, sur la dette qui augmente et sur la capacité de désendettement qui dépasse les dix années. Nous avons lu l'ensemble du document. Nous savons que nous nous apprêtons à être sollicités pour de nouveaux emprunts importants dans les délibérations suivantes. Inévitablement, nous avons une question. Avez-vous prévu de faire reculer cette année ce temps de désendettement ? Ou avez-vous prévu de l'accélérer ?

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*).

Je vais tenter de rester poli mais, à écouter certains propos, j'aurais été tenté de dire que certains frisaient véritablement la mauvaise foi tant, à l'examen des documents que tout le monde a pu avoir sous les yeux, j'ai du mal à retrouver la lecture qui en est faite.

Mais je voudrais dire une chose tout d'abord. Monsieur Piard, je crois que la décence aurait quand même commandé de rester sur les éléments soumis au débat. Vous auriez pu éviter l'anathème dont vous êtes coutumier. En matière de trahison, monsieur Piard, si on doit faire un podium de la trahison dans cette assemblée, je pense que vous êtes sur la première marche en votant contre le compte administratif, dont nous pourrions constater en l'examinant ligne à ligne, qu'il est très proche du budget que vous aviez voté fin 2017. Vous vous êtes lancé ensuite dans une espèce de cours de gestion en disant de faire attention, etc. C'est très curieux. Si on suit votre raisonnement, il n'y a qu'une issue et

qu'une trajectoire : la réduction des dépenses et des services rendus à la population. En effet, vous vous alarmez de manière tout à fait inutile d'une prétendue dérive de l'endettement qui menacerait la capacité de la Ville à agir. C'est totalement faux. Je n'ai pas le fétichisme des ratios financiers. La seule vérité en la matière, c'est de savoir si, dans les comptes tels qu'ils sont présentés, la Ville trouve des établissements qui veulent bien lui prêter. Or les banquiers se battent pour prêter à la Ville du Kremlin-Bicêtre au vu des bons ratios qu'elle affiche tant sur les années précédentes que sur 2018.

Les choses sont claires. Vous disposez d'un document qui, à partir de la page 13, détaille sur de nombreuses lignes le budget voté fin 2017 pour 2018, additionné des mesures modificatives au budget supplémentaire votées au cours de l'exercice. Je n'entre pas dans le détail. Ce serait fastidieux pour nos collègues et pour le public. Chacun pourra constater que nous avons voté des dépenses réelles qui ont été exécutées à 95,5 %. Où est la dérive ? Où sont les revirements que notre collègue Estéban Piard a cru voir dans ce compte administratif ? Je ne les vois pas. Je fais un rappel à cet égard. Certes, la majorité a changé en 2018. Mais, parmi les collègues qui disent vouloir aujourd'hui voter contre ce compte administratif, ils étaient relativement nombreux à avoir conservé leur délégation et, donc, leur capacité d'action et d'exécution de ce budget pendant six mois de l'année. Ces interventions montrent bien leur objectif purement politique, voire politicien. Chacun l'a aisément discerné. Je pense, au contraire, que demeurent les objectifs déjà fixés, en continuité avec le passé, avec le souci de servir la population et de rester dans une logique de gestion publique.

Concernant le stationnement, je répète ce que j'ai déjà dit. Dans le compte administratif 2018, il y a une partie du forfait post-stationnement et la continuité de la perception par la Ville des amendes de police. Puisqu'il faut décoder les choses d'une manière plus précise, en 2018, la Ville a perçu un quota d'amendes de police au titre de 2017. En 2017, il y avait donc des amendes au titre du stationnement payant. En 2018, a démarré le système du FPS. Chacun le sait, mais je rappelle que la Ville n'a pas souhaité ce système et n'a pas délibéré à ce sujet, sauf sur le montant à lui appliquer. Chacun a compris qu'il y a continuité et sérieux dans la gestion financière, budgétaire et sociale de la commune.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Avant de céder la présidence du Conseil municipal à Jean-François Banbuck, j'apporte quelques éléments. Je voudrais dire à Bernard Aubague que je comprends sa décision. Elle est cohérente avec les votes exprimés depuis le début de cette mandature.

Je réponds à M. Piard. Sur la question de la légitimité et sur les formules que vous avez utilisées, oui, monsieur Piard, à votre grand regret, il y a une majorité municipale. Elle n'est pas de bric et de broc, comme vous vous plaisez à le dire. Les élus de cette majorité municipale ont fait le choix de faire avancer la Ville du Kremlin-Bicêtre. C'est ce qui les rassemble. Ils ont fait le choix du Kremlin-Bicêtre. Vous êtes mal placé pour parler de légitimité. Force est de constater que vous avez du mal à rassembler. Vous êtes le plus petit groupe du Conseil municipal. C'est peut-être révélateur de quelque chose. Il faudrait peut-être en tirer quelques enseignements.

J'ai aussi constaté, au plus fort de la crise que vous avez créée, votre incapacité collective à trouver un rassemblement. Je suis le seul à être en situation d'avoir rassemblé une majorité dans ce Conseil municipal. Pourtant, certains s'y sont essayés. Nous le savons tous. Force est de constater que cela n'a pas fonctionné. Vous parlez d'intérêts privés. Vous avez parlé d'intérêts particuliers. Faut-il vous rappeler qu'ici même j'avais présenté une délibération dans le cadre de ce qui est encore une enquête à ce stade. Mais vous avez endossé, avec d'autres, déjà, le rôle du procureur. Pourtant, cela reste encore une enquête. J'avais donc demandé au Conseil municipal de porter la Ville en partie civile. Cela a été refusé. J'ai eu le plaisir de constater que certains, peut-être pour des intérêts personnels ou politiques, ont décidé de se placer partie civile. Cela montre que certains dans le Conseil municipal ont des intérêts supérieurs aux intérêts de la Ville. Vous avez refusé que la Ville soit partie civile. Tout ce qui s'est passé a été certainement fait sur l'autel d'ambitions personnelles. C'est ainsi que l'on pourra se souvenir de 2018.

Sur les questions financières, j'apporte un élément complémentaire à ce qu'a indiqué Jean-François Banbuck. Vous essayez de jeter le trouble sur des éléments et des ratios concernant l'épargne brute. En effet, il y a une contraction. Monsieur Piard, je vous renvoie au rapport, que vous aviez présenté quand vous étiez Maire-Adjoint aux finances, sur les prospectives et la contraction qui serait inévitable et qui n'est pas constatée qu'au Kremlin-Bicêtre, mais quasiment dans la totalité des collectivités aujourd'hui en France, comme l'a rappelé Jean-François Banbuck. C'est principalement l'effet de la baisse des dotations dans l'ensemble des collectivités. Nous aurons l'occasion naturellement de le montrer avec l'ensemble des ratios.

Concernant la question de M. Guillaud-Bataille sur la réponse que vous a faite Jean-François Banbuck, vous disposez d'un tableau dans le document budgétaire que chaque conseiller municipal a reçu. Dans ce tableau, les lignes décrivent précisément l'exécution budgétaire, les crédits ouverts en début 2018 auxquels se sont rajoutées les décisions du budget supplémentaire. Dans une autre colonne, est indiqué ce qui a été réellement consommé. C'est indiqué pour chaque ligne de chaque chapitre. De manière précise, si c'est un reste à réaliser, c'est une non-dépense. De ce fait, il convient de faire la soustraction entre ce qui a été prévu au départ pour chaque ligne et ce qui n'a pas été consommé globalement. Faut-il s'en inquiéter ? Je rappelle qu'un volume de recettes supérieur aux dépenses, et particulièrement aux dépenses de fonctionnement, relève d'une bonne gestion. Cela nous permet en effet d'avoir une capacité d'autofinancement sur notre section d'investissement. Cela n'a pas toujours été le cas. Nous sommes ainsi aujourd'hui en capacité de souscrire moins d'emprunt que l'investissement présenté au niveau du budget parce que nous disposons de cette capacité d'autofinancement. Oui, cela peut surprendre de pouvoir dégager 3 M€ d'excédent budgétaire, mais ces 3 M€ sont la garantie d'une Ville bien gérée avec une capacité d'autofinancement importante. Jean-François Banbuck l'a dit. Ce n'est pas l'objet du rapport de 2018 mais, pour l'exercice 2019, nous venons de lancer un appel d'offres. Certains laissent penser que la situation financière de la Ville est inquiétante. Or six organismes bancaires se battent pour répondre aux investissements et à la ligne d'emprunt que la Ville a lancée en appel d'offres, même l'Agence publique des collectivités locales, qui est une garantie, qui prête aux collectivités sur la base d'un certain nombre de ratios et d'une analyse financière. Tout est en effet garanti par l'ensemble des collectivités. Les niveaux d'emprunt qui nous sont proposés à des taux défiant toute concurrence montrent la bonne santé financière de la Ville.

Je termine sur un point concernant les recettes d'investissement. En 2018, un changement très important est intervenu. Précédemment, les amendes de police pour stationnement gênant et les amendes du stationnement payant étaient regroupées dans ce que l'on appelait précédemment les amendes de police. La Ville les percevait en investissement. En 2018, la loi a dépénalisé les amendes pour le stationnement payant. De ce fait, dans le budget, en section de fonctionnement, il y a la recette de ce que l'on appelle les FPS (forfaits post-stationnement) qui sont la résultante de la dépénalisation de ce que l'on appelait les amendes sur le stationnement payant. En investissement, il y a les amendes de police classiques qui relèvent des infractions au Code de la route. Cela explique des mouvements importants dans le budget. Cela correspond aux conséquences de la loi sur la dépénalisation des amendes liées au stationnement.

Je dois me retirer pour le vote de ce compte administratif. Je vous propose de céder la présidence à Jean-François Banbuck.

M. Jean-Marc Nicolle, Maire, quitte la salle.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Nous allons procéder au vote.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Sauf erreur de ma part, il me semble que, concernant le compte administratif, il convient que le Conseil municipal élise le président de séance.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Ce n'est pas impossible. Je suis donc candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? Je procède au vote.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 17 voix pour (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

6 contre (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE),

8 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT),

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)
Nous passons maintenant au vote sur la délibération.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 17 voix pour (M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH), 6 contre (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE), et 8 ne prenant pas part au vote (M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT)

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)
Le compte administratif est donc adopté. Nous pouvons faire revenir le Maire pour poursuivre l'ordre du jour.

M. Jean-Marc Nicolle, Maire, revient dans la salle.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 40.

N° 2019-040. UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – EXERCICE 2018

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Cette Dotation de solidarité urbaine (DSU) est donc attribuée à des communes sur critères, dès lors qu'elles comptent plus de 10 000 habitants et qu'elles répondent à un certain nombre de caractéristiques, notamment au regard de la part des logements sociaux dans le territoire communal et des revenus des habitants. Cette dotation, qui existe depuis 1991, a toujours été attribuée à la Ville. Pour 2018, la Ville était encore éligible pour une attribution de 428 775 €. Il m'appartient de retracer les utilisations de cette somme.

Je ne vais pas les détailler de manière trop pointilleuse. On peut retenir plusieurs grandes rubriques. Dans le cadre du contrat de Ville du Val-de-Bièvre, la vie des quartiers, l'accompagnement, le lien social et la citoyenneté représentent un montant de 210 K€. Cela comprend les Estivales kremlinoises et la Fête de la Ville qui sont des moments forts de cohésion pour la commune.

La réussite éducative, une caractéristique importante des politiques municipales, notamment avec les Coups de pouce et l'accompagnement des jeunes exclus des établissements scolaires, représente 155 K€.

Une autre dimension de cette politique de solidarité est le soutien à l'accès aux droits pour un montant de 25 K€, notamment par le financement de permanences, d'agences de médiation sociale et également d'un écrivain public.

La cohésion sociale repose aussi sur la capacité à trouver des emplois. En matière d'emploi et de développement économique, il y a les Chantiers jeunes.

Pour la santé et la prévention, il y a l'Atelier Santé Ville.

Enfin, le soutien aux valeurs de la République et de la citoyenneté a consommé un peu plus de 6 000 €.

Au regard de cette utilisation de la DSU, je vous demande d'émettre un avis favorable à ce rapport.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il s'agit de prendre acte.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

En effet, c'est un « prend acte ».

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Je fais quelques remarques. Étant donné que j'ai fait une remarque un peu « citronnée » sur la première réponse qui m'a été faite par les services, en l'occurrence, j'ai reçu une réponse qui éclaire mon raisonnement puisqu'elle me précise que la DSU permet de contribuer au développement social de la Ville et vise notamment à renforcer le soutien aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cela tombe bien. C'était précisément la question qui me posait problème. En effet, dans la description que vous me faites des dépenses de la DSU, le poste le plus important est ce que vous nommez « vie des quartiers, accompagnement, lien social et citoyenneté », pour 210 K€, composés pour 109 K€ de la Fête de la Ville et, pour 85 K€, des Estivales kremlinoises. Comprenons-nous bien. Je ne m'oppose pas du tout aux Estivales ou à la Fête de la Ville. J'y ai moi-même fortement contribué. Je reste persuadé que ce sont deux éléments importants de la vie de la Ville.

Mais je me pose une question que pourraient se poser les Kremlinois. Pourquoi faire dépendre le financement de ces deux éléments qui concernent toute la ville et tous les Kremlinois sans discrimination aucune, qui sont d'ailleurs le ciment de cette ville puisqu'ils sont les moments où, d'où que l'on vienne de la ville, on se croise, on se rencontre, on discute. Vous me direz qu'il est écrit « cohésion sociale ». Cela vous évite cette réponse, je la fais tout seul.

Pour autant, s'il s'agit de renforcer l'aide aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, vous avouerez que consacrer 210 K€ sur 428 K€ à deux événements annuels que nous organiserions toujours, je l'espère, même si nous ne devons plus toucher la DSU, ce qui peut toujours arriver. Je me rappelle des années où nous n'étions pas sûrs de percevoir cette dotation supplémentaire.

Je me pose donc une question. Je préférerais que vous fléchiez d'autres actions de la Ville, réellement en direction des quartiers prioritaires, plutôt que de mettre là ces deux événements qui devraient être sanctuarisés dans le budget de la Ville.

Quand on a regardé cet élément, que constate-t-on pour les autres postes que vous nous proposez ? Sur l'emploi et le développement économique, qui sont des points majeurs notamment pour les jeunes Kremlinois et dans les quartiers prioritaires, l'inscription n'est que de 15 816 €. Que constatons-nous sur la santé et la prévention ? L'inscription de cette Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale n'est que de 27 K€. Nous nous posons donc une question sur la répartition de cette dotation, sur le sens que nous lui donnons et, donc, le sens politique de l'utilisation de cette dotation. Ce sont nos interrogations sur ce rapport.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Je ferai d'abord quelques remarques d'ordre général. La première est que cette présentation n'a rien d'innovant ou de particulier. Si chacun avait la curiosité ou faisait l'effort de regarder les rapports des années précédentes depuis un certain temps, il pourrait constater que cette manière de présenter l'utilisation de la DSU ne date pas de 2018. Ces interrogations peuvent être tout à fait légitimes, mais je n'ai pas souvenir de les avoir entendues les années précédentes. Mais je vais y répondre. Cela ne suffirait pas à disqualifier les questions posées par notre collègue.

Ces derniers propos pouvaient laisser entendre — je ne dis pas que c'était leur état d'esprit —, par exemple, que l'on ne consacrerait que 15 816 € pour les Chantiers jeunes. Je rappelle que, pour toutes les actions qui sont listées, il ne s'agit pas du coût des actions en particulier. Il s'agit seulement de dire que l'on considère que l'ensemble de ces politiques ont une vocation à la cohésion sociale. De ce fait, la dotation générale, d'un peu plus de 400 K€, peut être répartie dans les différentes actions selon cette clé de répartition.

Précisément, concernant les Estivales et la Fête de la Ville, oui, en effet, ces événements ne sont pas liés en tant que tels à la perception d'une DSU. D'ailleurs, ainsi que c'est rappelé dans la présentation, si l'indice synthétique plaçait mal Le Kremlin-Bicêtre sur l'échelle, la DSU pourrait très bien lui échapper. Ce n'est pas encore le cas et je m'en félicite. Mais la cohésion concerne bien l'ensemble de la Ville. Il ne s'agit pas de faire des actions qui seraient une forme de ghettoïsation des quartiers prioritaires. Au contraire, je me félicite que nous menions ces actions et que nous considérons qu'elles relèvent d'une dimension de cohésion globale de notre commune et qu'à ce titre, une partie de ces dépenses peut être considérée comme éligible à la DSU.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Connaissant bien M. Guillaud-Bataille, je ne pense pas qu'il nous proposait des actions de ghettoïsation de certains quartiers. Mais la réponse de Jean-François Banbuck est importante. M. Guillaud-Bataille l'a dit dans son propos. Les actions des Estivales et de la Fête de la Ville sont des moments importants de cohésion sociale. Sur la question de la

répartition, chacun aura à cœur de regarder ce qui a été fait depuis que la Ville perçoit cette Dotation de solidarité urbaine. En effet, la Fête de la Ville et les Estivales ont toujours été présentées dans cette répartition. Le Conseil municipal prend acte de cette délibération. Nous passons au rapport n° 41.

N° 2019-041. UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE – EXERCICE 2018

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, à l'aménagement, à l'urbanisme, aux espaces verts, aux affaires générales, (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Ce Fonds de solidarité finance les dépenses d'investissement. De manière assez traditionnelle, cela se place dans la continuité des affectations présentées les années précédentes. Le montant global de 872 K€ a été affecté au financement de travaux dans les écoles (écoles maternelles pour 140 K€, écoles primaires pour 91 K€) et de la vidéo protection (668 K€).

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Je vous prie de m'excuser de rallonger ce Conseil municipal. Je fais une remarque liminaire concernant la remarque de M. Banbuck. Il ne s'agit pas de polémiquer. Je voudrais mettre les choses au point. En effet, par le passé, il y a des choses que nous faisons dans le cadre du bureau municipal. Nous en discutons. Nous constatons que nous n'étions pas majoritaires dans la majorité. Cela nous est arrivé souvent. Nous acceptons le rapport de force de la majorité. C'est ainsi, c'est la démocratie. Il se trouve que nous n'y sommes plus. D'une part, nous faisons alors nos remarques en Conseil municipal puisque nous ne participons plus au bureau municipal. D'autre part, étant donné l'état de nos forces au sein de la majorité, nous développons ce que nous ne pouvions pas développer ou emporter hier. Il va falloir que chacun s'y fasse. Ce n'est pas une trahison d'hier, c'est juste une situation nouvelle qui fait que, aujourd'hui, hors d'une solidarité de gestion qui s'est brisée pour les raisons que tout le monde sait dans cette salle et autour de cette table, nous assumons des positions dont nous pouvions débattre hier selon les rapports de force existants.

Il y a un autre élément qui n'est pas neutre. Nous apprenons de nos échanges avec les Kremlinois, de ce qui a pu être des erreurs de notre part, aussi de la vie, de ce qui bouge et de la pratique. C'est le cas, par exemple, sur le rapport précédent et sur ce rapport précis.

Par le passé, nous avons accepté — pour vous dire le vrai, à contrecœur et avec des réserves — la mise en place de la vidéo protection dans notre ville. Nous avons accepté l'installation de la vidéo protection, que nous continuons à appeler « vidéosurveillance », sur l'axe de l'avenue de Fontainebleau. Il s'agissait en effet du premier projet à avoir été validé. Il s'agissait alors d'y résorber un axe rouge de circulation. Comme tout le monde, nous constatons que l'avenue de Fontainebleau était sans arrêt encombrée de voitures garées en double file ou n'importe comment, avec des ralentissements, des véhicules s'arrêtant pour livrer. C'était le quotidien des Kremlinois. À l'époque, vous nous aviez convaincus que, dans ce cas précis, la vidéosurveillance pouvait avoir une utilité. De même, pour un certain nombre d'endroits, nous avons accepté l'idée de caméras à l'intérieur d'établissements afin de protéger des établissements recevant du public souvent fermés la nuit.

Que constatons-nous depuis ces premières décisions ? Notre ville est aujourd'hui soumise à une ambition galopante en matière de vidéo protection ou, plutôt, à une fuite en avant en matière de vidéosurveillance. Vous nous expliquez donc que ce Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France sera utilisé pour 139 K€ dans divers travaux des écoles maternelles, 91 K€ pour les écoles primaires et 668 K€ pour la vidéo protection. Vous avez même affirmé, monsieur le Maire, lors du dernier CLSPD, que vous aviez l'ambition d'installer 50 caméras dans la ville du Kremlin-Bicêtre. Je fais des calculs (mais on va me dire qu'il ne faut pas faire de calculs). Notre ville a une superficie de 1,54 km². Chacun sait qu'un tiers de cette surface est couvert par le fort et par l'hôpital, dont nous ne payons pas la vidéosurveillance, rassurez-vous. Il reste donc 1 km². 50 caméras sur 1 km² représentent une caméra pour 20 m². Il y a des chiffres qui interrogent. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de villes qui aient un tel ratio.

Intervention hors micro.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Il y a peut-être une erreur de calcul. Faisons le calcul ensemble. Il y a 1 km², nous sommes d'accord.

Intervention hors micro.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Je n'y suis pour rien, mais quand on cherche sur Internet, il est bien indiqué 1,54 km².

Intervention hors micro.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Dans ce cas, je vous prie de m'excuser. Mes sources sont fausses. Je vous prie de m'excuser pour ce calcul inexact. J'aurais dû chercher plus avant dans mes sources. Tout le monde peut faire des erreurs.

Quoi qu'il en soit, pour nous, cette somme est très importante. Elle est disproportionnée par rapport aux besoins de notre ville. Surtout, nous avons la conviction, que nous avons déjà affirmée, déjà au premier débat sur les caméras. Cette conviction se démontre partout où des caméras ont été installées à profusion. Elles sont d'ailleurs retirées petit à petit par un certain nombre de villes, dont de très grandes villes, comme Londres. Pourquoi ? Fondamentalement, cela ne change pas les taux de criminalité. Fondamentalement, cela ne fait pas diminuer la délinquance. On va m'expliquer que cela permet de résoudre les délits. En réalité, le taux de résolution passe de 13-14 % à 18-19 % grâce aux caméras. Nous engloutissons des sommes délirantes à l'échelle de l'État et de la nation, dans toutes les collectivités de France. Le Kremlin-Bicêtre n'est pas une exception. Objectivement, étant donné le taux de progression et l'ambiance générale sur les services publics, avec un taux de progression de 4 points, de nombreux services publics seraient fermés aujourd'hui. Pourtant, nous continuons de jeter l'argent par les fenêtres pour quelque chose qui ne résout pas les problèmes des gens et, en l'occurrence, des Kremlinois.

Étant donné la répartition des sommes, nous voterons contre ce rapport. Nous aurions préféré que ces sommes soient évidemment affectées à davantage de travaux dans les écoles maternelles et primaires de notre commune.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

Je vais dire les choses à ma façon. Je suis partie des chiffres. Quand je vois que les travaux des écoles représentent 220 K€ et que la vidéo protection représente le triple, je suis vraiment mal à l'aise. En effet, je n'étais pas particulièrement favorable, mais je tenais à la cohérence. J'étais inscrite dans une majorité municipale. Je tenais à dire que je le regrette. Ces chiffres nécessitent que je le dise. Je le regrette en constatant l'écart entre le souci porté aux écoles et le souci porté à cette question. Le temps a passé. Lors de nos travaux initiaux sur ces questions, je ne me figurais pas que cela entraînerait des investissements sans arrêt à une pareille hauteur et jusqu'à prendre une telle place dans les choix faits dans notre ville. On a le sentiment que cela ne s'arrêtera jamais. Se poseront ensuite des questions de maintenance, de renouvellement. Sur le plan technologique, c'est le genre d'affaires qui ne s'arrête jamais. C'est comme les téléphones, tous les deux ans, il en faut un nouveau. On peut imaginer qu'en matière de vidéo, ce sera la même chose. Je suis proprement terrifiée. Je ne peux plus m'inscrire dans cette direction.

Par ailleurs, étant donné la rédaction de la note, je doute également assez fortement que cela contribue de manière tangible à l'amélioration des conditions de vie des Kremlinois. Certes, le souci de la sécurité n'est pas à balayer du revers de la main. Mais, avec le recul qui s'amorce désormais, on peut douter de l'efficacité de ces dispositifs qui, par ailleurs, présentent des problèmes de possibles atteintes à la vie privée. Ils peuvent entraîner de l'hostilité et un sentiment de stigmatisation dans certains quartiers. Peut-être aussi pourraient-ils nous faire perdre de vue la nécessité de créer plutôt des espaces de bien-vivre, de dialogues, d'échanges et de rencontres directes entre certaines formes de désordre et les autorités, peut-être dans un face à face direct et non par l'œil des caméras posées partout.

Il me semble qu'il s'agit de prendre acte. S'il fallait voter, je voterais contre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je ne vais pas répondre sur le plan de l'intérêt des usages et des mérites de la vidéo protection. Le Maire le fera beaucoup mieux que moi. Sur le plan de l'affectation, je vais répondre directement à Mme El Malki. Je ne comprends pas le rapprochement que vous faites en laissant entendre que l'on sacrifierait les travaux dans les écoles au profit de cet investissement dont vous découvrez tout d'un coup ce qu'il représente. Je dis bien que vous le découvrez tout d'un

coup parce que tout ceci a fait l'objet d'une autorisation de programme et de crédit de paiement. Les millions d'euros nécessaires pour le déploiement de cette vidéo protection n'apparaissent pas aujourd'hui. Ce n'est pas à découvrir. Dire que cela paraît tout d'un coup colossal aujourd'hui semble assez curieux.

En 2018, nous aurions pu dépenser davantage. D'une part, il s'agit d'affectation. Cela ne veut pas dire que d'autres choses n'ont pas été faites dans les écoles. Et je vous rappelle que l'on aurait pu dépenser davantage pour les travaux dans les écoles l'année dernière si vous n'aviez pas fait partie des élus qui avaient décidé de voter contre les travaux de la toiture de l'école Jean-Zay.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Concernant la vidéo, le débat est intéressant. Le thème est lancé et je m'en félicite. M. Guillaud-Bataille a raison sur un point. Son groupe était effectivement réservé. Mais, monsieur Guillaud-Bataille, vous ne pouvez pas dire que le dispositif de départ sur la vidéo protection était uniquement sur l'avenue de Fontainebleau et ce, pour une raison très simple. Nous n'aurions pas réalisé un Centre de supervision urbaine pour placer trois ou cinq caméras sur l'avenue de Fontainebleau. Cela aurait coûté très cher à la collectivité. Oui, j'assume, comme je l'ai porté à l'époque dans la majorité précédente et comme je l'assume ici en tant que Maire : je continuerai à développer la vidéo protection dans la ville. C'est une demande importante de nos concitoyens.

J'ai entendu que certains ne faisaient pas de la sécurité une priorité. Peut-être, effectivement, que, pour vous, ce n'est pas le cas. Pour moi, c'est le cas. Cela fait partie des attentes importantes de nos concitoyens. Monsieur Guillaud-Bataille, ce n'est pas simplement un désir d'avoir 50 caméras, mais bien une réalité. À la fin de juin 2019, 50 caméras auront été effectivement déployées dans l'espace public.

Faut-il vous rappeler la raison pour laquelle, pour la majorité à l'époque, il a été nécessaire de mettre en place la vidéosurveillance dans les parties privées de la ville ? Nous étions l'objet d'infractions régulières, principalement dans des équipements sportifs. La Ville avait reçu une lettre de son assureur qui ne voulait plus couvrir la responsabilité en matière d'assurance dans la ville si la Ville ne prenait pas des dispositions. C'est dans ce cadre que nous avons pris la décision de déployer la vidéo d'abord dans nos équipements publics et dans le domaine privé de la ville. Nous avons continué et poursuivi dans ce domaine.

Nous l'avons ainsi étendu, grâce au Centre de supervision urbaine, avec le déploiement chaque année de caméras supplémentaires, qui restent encore à un stade insuffisant de 50 caméras dans la ville. Si on se rappelle des années 2012, 2013 et 2014, étant donné les axes où sont implantées les caméras, elles ont permis de mettre fin dans la ville à des réseaux qui venaient régulièrement dans notre ville, et dans d'autres, et créer beaucoup de dommages dans les parkings souterrains de la ville. En cohérence avec les investissements que la Ville a faits, un certain nombre de bailleurs ou de copropriétés ont sécurisé aussi leurs parkings souterrains. De ce fait, les dégâts sur les véhicules ont considérablement diminué. De même, les chiffres de comparaison du dernier Conseil communal de prévention de la délinquance entre 2017 et 2018 sont très éloquentes en termes de baisse de la délinquance dans la ville et, en tout cas, concernant les faits avec violence.

Je ne vais pas crier victoire en disant que la vidéosurveillance serait la solution à tout. La vidéo a surtout l'intérêt d'assurer une veille et une surveillance de l'espace public que l'on est incapable de faire avec des moyens humains, avec des personnes qui feraient des rondes pédestres pour assurer la surveillance dans la ville.

Nous avons réussi à diminuer de manière importante le nombre de cambriolages dans la ville. Le nombre de réquisitions de la Police nationale pour résoudre les faits dans la ville est très important. Le cas s'est présenté encore hier avec la disparition inquiétante d'une jeune fille dans la ville. Elle a quitté notre Service jeunesse et n'est pas rentrée à son domicile. Grâce à notre dispositif de vidéosurveillance, nous avons pu apporter un certain nombre d'éléments importants pour faire progresser l'enquête de police. Ce dispositif important contribue à la sécurité de nos concitoyens. J'en suis profondément convaincu. Certes, il dérange un certain nombre de personnes qui se prêtent, à certains endroits, à du trafic et, particulièrement, au trafic de drogues. Mais nous n'abandonnerons pas. Des personnes ont scié les mâts dans certains quartiers. Je relève d'ailleurs peu de solidarité au sein du Conseil municipal concernant ces faits. Cela montre bien qu'ils sont gênés aux entournures sur ces questions.

Nous réimplanterons naturellement la vidéo dans l'ensemble des quartiers de la ville. La vidéo nous permet aujourd'hui d'assurer la sécurité de tous nos établissements scolaires dans la ville. Tous les lieux de culte sont sécurisés par la vidéosurveillance.

Cela crée une fracture aujourd'hui dans le Conseil municipal. Nous le constatons. Je ne peux pas laisser dire non plus, madame ETIENNE-EL MALKI, que la vidéo pourrait porter atteinte à la vie privée. Si vous ne connaissez pas la réglementation en la matière, je vous demande de relire la réglementation sur la question de la vidéo protection. Tous

nos dispositifs font l'objet de dépôt en Préfecture. On ne peut pas déployer une caméra sans être passé devant la Commission préfectorale afin de valider le dispositif de protection. S'il fallait une nouvelle fois vous préciser la manière dont tout cela fonctionne, sachez qu'il n'y a absolument aucune atteinte à la vie privée concernant la surveillance des appartements ou des halls. On entend à ce sujet des choses qui circulent. Vous avez fait référence à la vie privée, madame. Je vous rassure sur la question des masques apposés systématiquement non pas sur les visages quand il s'agit de l'espace public, mais sur les appartements. Les masques ne peuvent être retirés que sur réquisition d'un juge dans le cadre d'une enquête. Sur l'espace public, il y a une surveillance, comme c'est le cas avec la Police.

Intervention hors micro.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

On a droit à une vie privée dans l'espace public. C'est le cas. Mais force est de constater qu'un certain nombre de délits et d'infractions sont aussi commis dans l'espace public. La vidéo permet de résoudre un certain nombre des problèmes rencontrés dans la ville, comme c'est le cas ailleurs.

Votre élu, monsieur Guillaud-Bataille, qui a participé au CLSPD aurait pu vous donner un chiffre assez éclairant. Le responsable de l'hôpital au niveau du CLSPD était présent. Il a donné un chiffre assez intéressant. Vous me direz que c'est au détriment de certains investissements nécessaires en termes de santé publique mais, sur les trois dernières années, il a été déployé de la vidéo protection sur l'ensemble de l'hôpital. En trois ans, ils sont passés à 360 caméras. Vous me direz certainement que c'est beaucoup. Mais ils subissaient 400 faits, voire 500, par an. Il y a dorénavant 70 faits commis dans l'hôpital du Kremlin-Bicêtre. Le nombre de faits a diminué drastiquement.

C'est quelque chose que nous poursuivrons avec l'équipe que j'anime. Les positions ont été affirmées ce soir lors du Conseil municipal. Je le regrette. Sur un sujet aussi important que la sécurité de nos concitoyens et de la vidéo protection, j'aurais préféré un débat à l'unanimité.

Vous me dites que certaines villes les retirent. C'est peut-être le cas de Londres. Mais je constate par ailleurs que certaines villes, limitrophes du Kremlin-Bicêtre, s'y engagent et vont le faire rapidement. Je ne pense pas que l'on soit complètement isolé sur cette question. Pour être au contact de nos concitoyens de manière très régulière, je peux vous assurer que nombre d'entre eux souhaitent et veulent que l'on aille beaucoup plus vite sur le déploiement de la vidéo protection. Malheureusement, nous ne pourrions le faire qu'à l'échelle de nos moyens au niveau de la Ville.

Le Conseil municipal prend acte de cette délibération. Nous passons au rapport n° 42.

N° 2019-042. BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Le compte administratif ayant été approuvé, il convient d'affecter ce résultat conformément aux règles de la comptabilité publique. Dans ce contexte, je vous propose, d'une part, le financement du déficit de la section d'investissement avec les restes à réaliser à hauteur de 350 K€ environ et, d'autre part, le solde en excédent de fonctionnement reporté.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 18 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

Contre : 13 (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. PIARD, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT),

Ne prennent pas part au vote : 1 (Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 43.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Le budget supplémentaire consiste, d'une part, à utiliser l'excédent de fonctionnement reporté et, d'autre part, à actualiser les prévisions de dépenses et de recettes, étant donné que nous sommes fin juin et que le budget a été préparé à l'automne dernier. En matière de recettes de fonctionnement, l'essentiel provient d'une actualisation du stationnement qui n'était pas budgété. Nous proposons donc 500 K€ pour tenir compte de la probabilité de recettes et, en contrepartie, d'inscrire un certain nombre de dépenses d'actualisation de certaines lignes budgétaires notamment de type fluides, loyers ou charges diverses, pour des montants représentant 1,2 % du budget initial. Nous sommes dans un ajustement à la marge. On peut consacrer ainsi l'essentiel de l'excédent au financement de la section d'investissement. Cela permettra notamment de financer la réalisation du parc urbain de centre-ville sur la totalité de l'année 2019.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Modem et Centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avons fait la remarque, lors du vote du budget 2019, que des postes étaient non renseignés en recettes. Ceci concernait au moins les redevances des contraventions et de stationnement. Votre budget était sous-évalué en recettes. Auriez-vous volontairement occulté des recettes qui auraient amené un budget en déséquilibre ? Dans votre budget, vous minimisez la richesse dont vous disposez en appauvrissant encore plus les ménages par des augmentations de revalorisation d'impôts dont vous n'avez nullement besoin. Le Groupe Modem et Centristes voteront contre ce budget supplémentaire.

Estéban PIARD (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Chers collègues, fort de cette première place sur le podium que m'a attribuée unilatéralement et en accord avec lui-même le Premier Adjoint, et malgré ou bien que nous soyons, paraît-il, le plus petit groupe du Conseil municipal, selon le Maire — même si l'adage dit que ce qui est petit est mignon —, j'en profite pour adresser un salut républicain au groupe de deux élus qui compose votre majorité et qui se trouve à égalité avec nous-mêmes. Il y en a d'autres aussi dans l'opposition. Fort de tout cela, je vais tâcher de vous rendre compte de la position de mon Groupe.

Le budget supplémentaire, présenté ce soir, est riche d'enseignements sur la trajectoire empruntée par l'exécutif. Dès la deuxième page du document, on constate une hausse de 500 K€, liée au forfait post-stationnement (FPS) dans les recettes de fonctionnement de la Ville. Mardi, en Commission, j'ai demandé pourquoi il était indiqué zéro au BP de 2019 alors que, six mois après, il est indiqué plus de 500 K€. Dans la réponse qui nous a été faite tout à l'heure dans le compte rendu de la Commission, la Ville, les élus ou ce document mentionne qu'il faut davantage tabler sur + 750 K€ de recettes, même s'il n'y a que 500 K€ inscrits dans le rapport ce soir. C'est donc une hausse assez importante, y compris parce que les chiffres du compte administratif de 2018 ne mentionnent pas les mêmes échelles.

En investissement, le budget supplémentaire prévoit aussi, je cite, « un ajustement à la hausse des recettes de stationnement », qui se chiffre aussi à 500 K€ et qui s'ajoute aux 375 K€ déjà prévus dans le budget prévisionnel de 2019. Entre le fonctionnement et l'investissement — vous me direz que ce n'est pas tout à fait la même chose, mais je vais tenter ce rapprochement —, le stationnement (FPS et amendes de police) dans ce budget supplémentaire rapporte tout de même + 1,6 M€ de recettes. En effet, le montant était seulement de 375 K€ dans le BP 2019. Nous découvrons tous ces chiffres dans ce budget supplémentaire.

C'est aussi en investissement que les variations sont les plus importantes. Je ne doute pas que nous en parlerons sur le rapport concernant cet AP-CP ? Vous aviez construit le financement du Ruban vert et du parc place de la République avec une promesse de subvention de la Région Île-de-France qui s'élevait alors à environ 900 K€ et qui s'élève aujourd'hui à 145 K€, soit une perte importante de recettes pour cette opération d'aménagement.

Par ailleurs, votre volonté d'aller toujours plus vite que la musique, même si cela dépend des dossiers — nous avons vu que ce n'était pas le cas concernant l'encadrement des loyers, par exemple —, vous conduit à une dépense de 1,2 M€ supplémentaires pour terminer ce parc urbain place de la République. Cette dépense paraît tout à fait étonnante. En effet, vous expliquez, aussi bien dans le rapport de l'AP-CP que comptablement dans ce budget prévisionnel, que toutes les entreprises seront donc payées sur l'exercice 2019 et, au plus tard, le 31 décembre. En somme, vous expliquez que tout sera livré sans aucun défaut, que le parc ouvrira le 1^{er} janvier, immaculé, prêt à

l'emploi et qu'aucune dépense n'est prévue sur 2020, alors que le compte rendu de la Commission de mardi mentionne par exemple une recette de cette subvention de la Région qui n'arrivera qu'en 2020 dans les comptes de la Ville. Cette prévision est *a priori* assez discutable. Il existe peu d'exemples — si vous en connaissez, je suis preneur — d'opérations d'aménagement qui se chiffrent à environ 3 M€ et pour lesquelles on arrive à tout finir en une année sans aucune dépense l'année suivante, ne serait-ce que le fait de contrôler que les travaux ont bien été réalisés, comme le commandait la feuille de route.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

J'ai un certain nombre de réserves qui ont déjà été portées par mes collègues, notamment M. Piard à l'instant. J'ai quelques questions. Monsieur le Maire et cher collègue du Conseil Régional, je m'étonne que l'on ait inscrit une subvention de 885 K€ de la Région au budget alors que l'on sait que Mme Péresse a décidé d'orienter les subventions de la Région de manière très politique. On le constate chaque jour à la Région et encore cette semaine lors des Commissions transport et sécurité auxquelles je participe. Elle donne de l'argent à ses « copains ». C'est manifeste, il suffit de regarder les choses.

Intervention hors micro.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

En tout cas pas suffisamment pour obtenir 885 K€. Compter sur une telle somme est donc une imprudence budgétaire.

Je m'en expliquerai aussi sur les délibérations qui suivent et notamment sur la délibération suivante. Des questions se posent aussi sur les investissements et les accélérations que vous proposez concernant les autorisations de programme et les crédits de paiement, ainsi que sur une volonté d'accélération en cette année 2019 afin que beaucoup de choses soient bien réalisées au 31 décembre.

Vincent ROUSSEAU (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, nous ne sommes pas en désaccord de principe avec le Maire quand il pourrait s'agir de mettre en œuvre le programme sur lequel il s'était engagé en 2014. Mais cette mise en œuvre dérive et se fait à marche forcée, sans tenir compte des interrogations des citoyens, par exemple, l'association Forum citoyen, notamment sur les circulations concernant le parc urbain.

De plus, ce jeu de gymnastique budgétaire est étonnant en cette fin de mandat. Nous ne sommes pas dogmatiquement contre le recours à l'emprunt, mais cette précipitation ne peut que nous interroger. En conséquence, nous votons contre les décisions budgétaires présentées aujourd'hui.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je suis assez étonné ce soir. Je n'entends pas beaucoup de voix pour s'élever contre le parc urbain même si, par ailleurs, certaines voix font défaut pour approuver les crédits correspondants. Mais j'entends beaucoup de voix pour demander un ralentissement. J'ai entendu que cela allait trop vite (accélération, marche forcée, précipitation). Je me trompe peut-être, mais j'en déduis que des collègues voudraient que l'on prenne notre temps. Mais il se trouve, chers collègues, que pour ce projet dont vous avez approuvé le principe, nous avons passé un marché et que l'entreprise a un plan de charge. En plus, comme nous procédons à des aménagements d'espaces verts, je me permets de vous rappeler qu'il faut un tant soit peu respecter les lois de la nature. Les plantations ne se font pas à n'importe quelle saison. Ce n'est pas en plein été 2020 que l'on va faire les plantations pour le parc urbain de centre-ville.

Sur le plan purement factuel, cela me semble relever du bon sens que de faire ce parc dans ces délais. Il ne s'agit pas d'une accélération. Dans le cadre de la prévision budgétaire de l'année dernière et avant que les marchés soient passés, nous avons imaginé que ce serait à financer sur deux exercices. Il se trouve que, sur le plan technique, le calendrier permet de réaliser cet équipement qui est attendu par beaucoup de monde dans l'exercice 2019. De plus, les conditions financières sont parfaitement réunies pour le faire sans dommage pour les finances de la Ville,

contrairement à ce que certains suggèrent. Nous y reviendrons tout à l'heure sur l'AP-CP. J'ai signalé tout à l'heure qu'il y avait du reste à réaliser de 1,8 M€ d'emprunt sur l'exercice précédent. Quant à la subvention régionale, c'est vers la Région qu'il faut se tourner. Voilà ce que je peux dire sur le parc urbain qui semble motiver beaucoup de monde.

Puisqu'il y a été fait référence, j'ajouterai que, contrairement à ce que certains, ici et en dehors, veulent laisser croire, ce parc a donné lieu à une concertation très poussée. Inutile de faire la moue, monsieur Rousseau. Je l'affirme, il y a eu de multiples réunions. Les Kremlinois ont été invités à donner leur avis à ce sujet. Je suis donc très tranquille sur cet aspect de la concertation. Nous verrons bien ce que donnera l'agitation sur le tracé de la rue du Général-Leclerc.

En tout cas, monsieur Rousseau, je récusé l'expression de « gymnastique budgétaire » que vous avez employée. Elle pourrait laisser penser que nous sommes en train de faire des choses un peu curieuses. En fait, c'est d'une très grande clarté, y compris sur les aspects du stationnement.

Mais, manifestement, notre collègue Piard n'a pas tout à fait assimilé la différence des postes qui sont dans le fonctionnement et l'investissement. Ainsi que cela a été dit tout à l'heure par le Maire et par moi-même, je rappelle que le montant qui est à indiquer dans l'investissement est le montant des amendes de police. Ces amendes ne relèvent pas de la volonté municipale. Elles résultent d'abord des infractions commises par les usagers. Si vous considérez qu'il y a trop d'amendes, c'est d'abord parce qu'il y a davantage d'infractions. Malheureusement, la Ville n'y peut pas grand-chose. Je dirais même que la Ville n'a pas une politique qui consiste à favoriser la prolifération des amendes. Au contraire. J'en veux pour exemple qu'à quelques encablures d'ici, avenue du Docteur-Lacroix, un sens interdit a été apposé pour des raisons évidentes de fonctionnement du chantier. La Ville a pris soin de mettre des panneaux et d'avertir au préalable. Si, malheureusement, des automobilistes continuent, contre tout bon sens, à vouloir s'engager dans cette rue, il y a effectivement des amendes.

De même, rappelez-vous quand on a déployé la vidéo protection et les amendes de stationnement sur l'avenue de Fontainebleau. Il y a eu une période d'avertissement aux usagers pour leur expliquer qu'il y aurait verbalisation. On ne peut pas accuser la Ville aujourd'hui de vouloir faire davantage en matière d'amendes de police, d'autant plus que ces amendes de police qui tombent dans le budget d'investissement tombent avec un an de décalage. Nous sommes ainsi en train de prévoir la répartition qui pourrait résulter des amendes de police de 2018 et qui apparaîtront dans le budget de 2019. Elles sont réparties par l'État. En fonction des répartitions dont la Ville a bénéficié l'année dernière, il nous a semblé possible que ce montant se trouve dans l'exercice 2019.

Quant au fonctionnement, nous avons effectivement indiqué zéro de FPS dans le budget de 2019. Nous n'avons en effet pas encore la maîtrise totale du fonctionnement et des montants pouvant être attendus. Le chiffre passe donc de zéro à 500 K€. Je ne vois pas où est le problème.

Je retiens que l'on nous accuse d'aller trop vite, d'être trop prudents dans les prévisions budgétaires, ou pas assez. Bref, il vous fallait des motifs pour voter contre ce budget supplémentaire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

J'apporte quelques éléments complémentaires par rapport au débat. Jean-François Banbuck a souligné qu'en règle générale, c'est plutôt au moment des budgets qu'il est reproché de dépenser davantage que ce que l'on a. En l'occurrence, nous avons eu la démonstration que nous sommes trop prudents sur nos recettes. Il me semble qu'il est plutôt sage d'être prudent sur les recettes. En effet, monsieur Piard, nos recettes sont potentiellement évaluées à 700 K€. Nous n'inscrivons que 500 K€. S'il y a 700 K€, cela viendra effectivement contribuer à l'excédent budgétaire. Et l'excédent budgétaire viendra abonder l'autofinancement de notre section d'investissement. Nous vous faisons ainsi la démonstration que nous sommes dans une situation de bonne santé financière parce que nous sommes prudents et que nous n'inscrivons pas « au millimètre » les recettes telles qu'elles peuvent être attendues. Inscrire des recettes inférieures est sage et prudent.

Sur la question des subventions, il est assez étonnant que vous ayez souligné chacun la baisse de la subvention de la Région. Cela appartient à la Région. Je remercie d'ailleurs M. Guillaud-Bataille d'avoir souligné que Mme Péresse affecte en effet de manière très politique les subventions de la Région. Il se trouve que je suis allé défendre ce dossier auprès du Vice-Président concerné. Il s'était peut-être un peu avancé, il n'a pas eu de la part de la Présidente l'arbitrage qu'il souhaitait. C'est rassurant. En effet, certains d'entre vous s'étaient prêtés à certains écrits en septembre dernier, « Le Kremlin-Bicêtre se réveille à droite ». Mme Péresse vient de vous montrer que je n'ai pas encore complètement muté. Du coup, je crois que tout le monde peut être rassuré sur nos engagements.

Cela appartient à chaque collectivité. La Région a décidé de n'affecter que 145 K€ sur notre projet de parc de centre-ville. C'est sa décision, comme c'est la décision du Département de ne pas vouloir soutenir la Ville du Kremlin-Bicêtre

dans le cadre du projet social sur Paul-Lafargue. Je le regrette. J'ai écrit le même courrier à Mme Péresse et à M. Favier. Mais je respecte la décision de chacune de ces collectivités.

Que faire ensuite ? Quand on a la capacité d'investissement comme nous l'avons au niveau de la Ville, on met en œuvre. À l'époque, Jean-François Banbuck l'a expliqué. Je pense que cela réapparaîtra dans le rapport suivant. Quand l'AP-CP a été votée au Conseil municipal, nous ne disposions pas du calendrier de réalisation. En l'occurrence, il peut être réalisé en 2019. Je ne vois pas pourquoi on ralentirait nos investissements.

En revanche, je sais que certains veulent ralentir le rythme de la municipalité. Monsieur Rousseau, vous avez eu raison de faire référence au Forum citoyen. En effet, un référé a été déposé, aidé par certains, mais je n'ouvrirai pas le débat ici. Nos avocats auront l'occasion de le faire. Nous aurons l'occasion de démontrer le rôle de chacun dans la politique d'investissement et la manière dont on entend avancer sur certains projets. Certains s'y sont déjà employés. Je retrouve en effet à peu près les mêmes noms dans l'attaque sur le permis de construire de la résidence Paul-Lafargue, concernant des logements sociaux, des logements pour personnes âgées et l'accession sociale à la propriété. Heureusement, en tant que Président de KBH, j'avais pris la décision de ne pas suspendre la construction et la réalisation de ce projet. La justice nous a effectivement donné raison. Je n'anticipe pas sur ce qui se passera par rapport au référé qui a été déposé. Nous verrons. Mais je constate que certains sont à l'œuvre pour faire ralentir des projets qui sont réellement dans l'intérêt des Kremlinois.

Je termine sur la question des amendes de police. Je mets à part les FPS qui, dans les faits, n'étaient pas inscrits pour les raisons expliquées par Jean-François Banbuck. Tant sur le FPS que sur les amendes de police, je ne comprends pas votre positionnement. Ne faudrait-il pas enregistrer ces recettes dans le budget de la Ville ? Cela vous gêne-t-il que l'on enregistre ces recettes ? En fait, derrière vos interventions, il y a le souhait que l'on ne verbalise pas. Si c'est le cas, il faut le dire. Si la verbalisation vous pose problème dans notre ville, dites-le très clairement. Si nous menons une politique de verbalisation, les recettes reviennent à la Ville. Je ne vois pas pourquoi on n'inscrirait pas les recettes dans le budget. C'est factuel. Soit on fait respecter le Code de la route dans la ville, soit on abandonne cette politique et, dans ce cas, il n'y a pas de recettes dans le budget. Mais nous continuerons parce que c'est une demande forte des Kremlinois.

Depuis tout à l'heure, certains d'entre vous se gargarisent à être les porte-paroles des Kremlinois. Or la majorité municipale est la porte-parole des Kremlinois. J'en suis profondément convaincu. Il ne se passe pas une réunion, il ne se passe pas une visite de quartier sans que l'on nous sollicite pour déployer la vidéo protection mais aussi pour que l'on fasse cesser les incivilités dans la ville. Le radar sur la rue du Docteur-Lacroix, qu'a évoqué Jean-François Banbuck, a été posé à la demande des riverains parce que la situation devenait insupportable. Même avec la pose du radar, il y a une centaine de voitures par jour qui emprunte ce sens interdit. Si je vous écoute, il ne faut pas verbaliser.

Il en est de même quand un concitoyen nous interpelle sur la dangerosité des franchissements récurrents de la ligne blanche avenue de Fontainebleau, surtout à la sortie de la pompe à essence Leclerc. Oui, nous avons posé un radar à cet endroit parce que, le jour où il y aura un accident, tout le monde viendra pleurer. La verbalisation fait aussi partie aujourd'hui du rappel à l'ordre des automobilistes qui ne respectent pas le Code de la route. C'est la raison pour laquelle nous assumons — et je l'assume parfaitement en tant que Maire — ces volumes de recettes.

Pour les amendes de police, monsieur Piard, je pense qu'il vous a échappé une chose dans le cadre de la réforme intervenue sur la mise en place de la dépenalisation des amendes de police. Notre collectivité, comme toutes les collectivités, s'est vue imposer une charge obligatoire. Précédemment, dans la répartition des amendes de police, l'État procédait au versement d'une partie des amendes de police à la Région et au STIF. Avec la réforme, la contribution que percevaient précédemment la Région et le STIF dans la répartition des amendes est à la charge de chacune des collectivités. Sur les 875 K€ inscrits pour les amendes, environ 620 K€ ou 650 K€ — nous ne connaissons pas encore le montant exact — seront reversés à la Région et au STIF. Le législateur, assez habile dans cette loi, a fait en sorte que, si jamais la Ville n'avait pas ce niveau d'amendes et d'atteinte d'un seuil minimal de la contribution que l'on doit à la Région ou au STIF, le prélèvement se ferait alors directement sur les 1/12^{es} de notre fiscalité locale. Nous devons donc dorénavant assurer, au niveau de la Ville, un certain nombre de recettes de la Région et du STIF. Ce sont là des éléments précis sur le budget. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 18 voix pour (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

Contre : 14 (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. PIARD, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le budget supplémentaire est adopté. Nous passons au rapport n° 44.

N° 2019-044. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP-CP)

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je vous rappelle que ces autorisations de programme permettent de voter des budgets pluriannuels pour des investissements dont la réalisation va se faire sur plusieurs exercices budgétaires. En l'occurrence, il s'agit d'adapter au rythme prévu des paiements les autorisations de programme et crédits de paiement, d'une part, du Ruban vert au titre du projet de parc urbain, d'autre part, des locaux du 19 avenue Charles-Gide (Centre social en réhabilitation) et, enfin, de la création d'un nouvel espace jeunesse fortement attendu par les usagers.

Je n'ai pas de commentaires particuliers sur les chiffres. Il y a des investissements prévus. Il y a la répartition budgétaire au titre de 2019-2020. En regard, il y a les ressources prévues pour le financement.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Monsieur le Maire, quelques mots sur cette délibération et quelques questions. Tout d'abord, je reviens à ce que vous venez d'évoquer. Il y aurait donc une sorte d'incohérence à trouver que vous accélériez bizarrement les choses tout à coup. Nous vous sommerions donc de ralentir et de pratiquer l'immobilisme. Je m'en expliquerai sur cette délibération.

Mais, d'abord, vous venez de nous faire une grande démonstration de politique générale fiscale et vous vous êtes réjoui du fait que votre mutation n'était pas tout à fait accomplie. Laissez-moi vous dire qu'un indice s'est glissé dans votre intervention. Vous avez mis sur le même plan Christian Favier et Valérie Pécresse. Si la mutation de droite n'est pas complètement achevée, il semble que la mutation macroniste soit, quant à elle, bien engagée.

Avec toute la démonstration que vous venez de faire sur les recettes de stationnement et sur le fait qu'il faut inscrire cette recette, etc., je vous en donne acte. Pour autant, regardons ce qui se passe réellement, monsieur le Maire. Regardons le carcan dans lequel vous êtes en train de vous laisser enfermer sans renâcler. Car ce cadeau sur les FPS et les revenus du stationnement est une arnaque du Gouvernement. C'est la préparation de la soumission totale des collectivités locales, notamment des communes, au budget du Gouvernement et aux choix du Gouvernement. En fait, pendant que l'on nous donne les miettes du FPS, du stationnement et de ce genre de recettes, c'est la baisse de dotation globale des finances publiques qui a lieu, c'est la contractualisation pour un certain nombre de communes, c'est aussi demain la soumission complète *via* la disparition de la taxe d'habitation. Certes, ce n'est pas l'impôt le plus parfait. Cela fait très longtemps que, pour ce qui nous concerne, nous demandons son remplacement par un impôt réellement juste et qui prenne en compte les revenus des habitants à l'échelle locale. Toujours est-il que tous les leviers de financement des collectivités sont en train de disparaître.

Et on se réjouit parce que notre budget va dépendre des infractions des Kremlinois. Vous pouvez démontrer ensuite que vous voulez faire de la prévention et que vous souhaitez que les Kremlinois ne commettent plus d'infraction. Mais plus les dotations financières de l'État vont réduire, moins vous aurez d'argent et plus votre budget sera, de fait, soumis au nombre d'infractions que commettront les Kremlinois puisque ce sera la dernière recette dynamique dont vous disposerez. Comment alors imaginer que vous souhaiteriez que ces infractions diminuent puisqu'elles seraient au final le seul élément dynamique de financement de la collectivité ?

Excusez-moi de souligner cet illogisme fondamental. On nous dit que nous voudrions que l'on ne verbalise pas les Kremlinois. Ce n'est pas la question. Nous voyons le bout du chemin, c'est-à-dire des collectivités obligées de se financer en portant malgré elles les politiques décidées par le Gouvernement, en l'occurrence, celui d'Emmanuel Macron, en espérant qu'il y ait des infractions au Code de la route. Voilà, en fait, la démonstration que vous venez de faire ainsi que la logique qui est en train de s'appliquer partout dans notre pays et à laquelle il convient de mettre le holà.

Enfin, j'en viens à la délibération. Pour ma part, la question n'est pas de savoir si vous devez ralentir ou accélérer. Moi aussi, j'ai de la mémoire, même si elle me fait parfois défaut. Je me souviens de nombreux débats où on nous expliquait qu'il ne fallait pas recourir à l'emprunt quand nous parlions, au sein de la majorité, de maisons de santé ou de nouvelles écoles. On nous expliquait qu'il fallait prioriser le Ruban vert sur tout cela. On nous expliquait que nos projets n'étaient pas faisables parce qu'il ne fallait pas trop recourir à l'emprunt d'un coup et qu'il valait mieux lisser les choses.

Aujourd'hui, avec ce mouvement des AP-CP, en les rapatriant sur 2019, vous faites donc un choix inverse à celui-là, qui est de recourir à l'emprunt et d'accélérer votre recours à l'emprunt, bizarrement, pour que tout soit fini en 2019, quand il y a un scrutin en mars prochain.

C'est donc évidemment pour toutes ces raisons que, pour notre part, nous voterons contre cette délibération.

Nadia CHIBOUB (*Groupe Modem et Centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, votre projet de Ruban vert/parc urbain se montait à 1 415 227 €. En un an, il a plus que doublé, puisque vous nous annoncez 3 460 225 €. En examinant les esquisses parues dans votre journal d'autosatisfaction, on peut constater des modifications importantes sur la voirie et le cheminement depuis la rue du Général-Leclerc vers l'avenue Eugène-Thomas. Nous constatons que l'urgence d'une réalisation avant les prochaines municipales vous fait prendre des solutions à la va-vite et non dans la concertation, comme vous avez l'habitude d'expliquer vos revirements.

D'ailleurs, pourquoi un emprunt supérieur au montant de la réalisation du programme ? Les emprunts sont inscrits pour 3 088 237 €, ce qui, avec la subvention et le FCTVA de 471 991 €, donne un total de 3 560 228 € et non de 3 460 225 €.

Le Groupe Modem et Centristes votera contre cette délibération.

Estéban PIARD (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

Chers collègues, j'entends que depuis novembre dernier, il s'est passé six mois, qu'il y a un budget supplémentaire et que beaucoup de choses arrivent. Mais, en novembre dernier, il n'y a pas si longtemps — et encore moins d'un point de vue budgétaire —, le Conseil municipal était saisi d'une modification du planning de ce projet de Ruban vert. C'était à la séance de fin novembre. Le projet était alors chiffré à 3 M€. Aujourd'hui, avec cet AP-CP, six mois après, il a déjà augmenté de 500 K€. Vous me direz que les projets d'aménagement nécessitent parfois, voire souvent, des ajustements à la hausse des dépenses. Néanmoins, en l'espace de six mois, il y a une augmentation du coût total du projet.

Par ailleurs, dans cet AP-CP de novembre dernier, les 2,2 M€ prévus en dépenses pour l'année 2019 — c'est ce que mentionnait le document — étaient alors financés, d'une part, par de l'emprunt pour 1 M€ et, d'autre part, pour une part non négligeable, par des subventions pour un total de 1,2 M€. Tout cela, évidemment, c'était avant la fin de l'exercice budgétaire et l'AP-CP qui nous est présenté aujourd'hui.

En 2019, avec ce terme étonnant de « report des crédits en arrière » — toute une symbolique —, ce projet est financé à plus de 85 % par de l'emprunt qui pèse sur les finances communales. Je vous arrête tout de suite dans la réponse que vous me ferez. Je ne suis pas un fétichiste de l'emprunt qui veut chasser toute dette des comptes de la Ville. Ce n'est pas la question. Mais nous sommes passés, en novembre dernier, d'un financement 50 % par l'emprunt et 50 % par la subvention à un financement aujourd'hui à 85 % d'emprunt. Ce projet est certes indispensable au Kremlin-Bicêtre. Il résulte d'ailleurs du projet, porté en 2014 par la liste de rassemblement de la gauche, d'un poumon vert dans notre ville.

Enfin, le calendrier, qui est façonné avec cette réalisation intégrale en 2019 et des crédits à zéro sur 2020, est encore une fois très étonnant. En effet, il faudra faire le constat que le projet est parfaitement achevé, que les levées de réserves sur la livraison des travaux ont été faites, etc. J'entends que l'on ne plante pas des arbres jusqu'au 31 décembre. En termes de prévision et de sincérité, il ne s'agit pas de dire qu'il faut absolument ralentir ce projet ; il s'agit peut-être de se garder une petite réserve dans cette AP-CP de quelques milliers d'euros de dépense sur l'année 2020 pour parer tout problème éventuel, sachant que certainement tout le monde autour de cette table — même ceux qui ont voté contre le PLU il y a quelques années — souhaite sa réalisation au Kremlin-Bicêtre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur Piard, dans la formation de deux jours sur les crédits légaux que vous avez suivie à Marseille les 7 et 8 septembre, il ne devait pas y avoir beaucoup de modules finances. Si cela avait été le cas, cela vous aurait évité de dire les bêtises que vous venez de proférer, notamment sur la dernière partie, avec cette idée d'avoir l'obligation d'inscrire une petite réserve pour 2020. Vous qui avez été Adjoint aux finances, vous savez fort bien que, lorsqu'arrive la fin budgétaire et la fin d'un projet comme celui-ci, il y a des restes à réaliser dans la section d'investissement qui permettent d'anticiper les dépenses effectivement honorées l'exercice suivant. C'est ainsi.

Intervention hors micro.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Laurent, vous prenez la parole. Dans ce cas, vous levez la main. En tout cas, M. Banbuck a eu la politesse d'écouter l'ensemble des intervenants. Rien ne vous autorise à couper la parole. Je sais que cela vous dérange quelquefois. Vous êtes assez adepte de couper régulièrement la parole quand vous êtes gêné. M. Banbuck a la parole.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

D'autant plus, monsieur Piard, que vous avez parlé de sincérité. Comme si cette présentation était insincère...

Manifestement, autour de la table, des élus font des confusions sur les modalités de financement. J'ai entendu que cet AP-CP allait créer de l'emprunt en plus. Nous avons voté un budget primitif dans lequel, pour la section d'investissement, il y a des dépenses et des recettes. En termes de recettes, il y a le flux d'emprunt que nous avons estimé à l'époque nécessaire pour couvrir l'ensemble des investissements de l'exercice 2019. Chers collègues, il y a quelques minutes, nous avons soumis au vote un budget supplémentaire. Je comprends, certains ont voté contre. Peut-être est-ce parce qu'il n'y a pas assez d'emprunt. Je n'en sais rien...

Mais je vous fais observer que, dans ce budget supplémentaire, à la section d'investissement, pour l'ajustement des recettes, il n'y a aucun montant d'emprunt. Zéro. Ce n'est pas mentionné. Il y a cinq lignes, pas une ne concerne l'emprunt. Qu'est-ce que cela veut dire dans le budget de la Ville ? Cela veut dire tout simplement que les investissements supplémentaires qui sont inscrits dans le budget supplémentaire n'entraînent pas la nécessité de modifier la prévision d'emprunt que nous avons faite. Au titre de ce parc urbain, il n'est pas prévu un emprunt additionnel à celui que nous avons déjà budgété. C'est assez élémentaire, me semble-t-il.

Ou bien il y a des incompréhensions. Dans ce cas, il vaudrait mieux se dispenser d'interventions. Ou bien, cher collègue, derrière ces arguments pseudo techniques, vous cherchez l'opposition à tout prix avec la politique municipale. Mais, comme vous êtes gêné aux entournures puisque c'était inscrit dans le programme de 2014 que vous avez défendu et que vous avez fait un revirement en votant contre le budget 2018, vous cherchez tous les moyens pour faire croire que tout ceci serait de la cavalerie budgétaire. Ce n'est pas le cas. La démonstration est faite que tout ceci est de l'argument politicien. J'en ai terminé avec mes réponses, monsieur le Maire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne reviens pas sur la question de l'emprunt. La réponse de Jean-François Banbuck est très claire. Il n'y a pas d'emprunt supplémentaire, contrairement à ce qui a été dit par différents intervenants. Jean-François Banbuck vient de vous le préciser, à la lecture du vote que nous avons fait précédemment sur le budget supplémentaire. Chacun pourra le vérifier l'année prochaine au moment du vote du compte administratif.

Je voudrais dire quelque chose à M. Guillaud-Bataille. Dans un effet de manche, vous dites que je mets sur le même plan Valérie Pécresse et Christian Favier. Vous ne pouvez pas dire cela. C'est un raccourci un peu léger. Je cite effectivement deux collectivités territoriales de sensibilités politiques différentes. Je ne suis pas venu sur le terrain de la sensibilité politique ou de la politique menée par chacune des collectivités. J'ai seulement rapporté au Conseil municipal deux décisions : une décision du Conseil régional et une décision du Conseil départemental. C'est tout. Vous essayez d'entraîner les choses sur un champ politique. S'il était nécessaire de vous rassurer sur ce point, je ne les mets pas sur le même plan.

Sur votre démonstration concernant l'équilibre budgétaire sur les amendes, permettez-moi de vous dire qu'elle ne tient absolument pas. C'est étonnant, dans le débat que nous avons eu tout à l'heure sur le budget supplémentaire, vous nous avez fait le reproche de ne pas avoir inscrit les recettes du FPS. Certains l'ont dit. Mais vous essayez de faire une démonstration sur ce que l'on essaierait de faire et la trajectoire que l'on voudrait prendre en matière de finances. Certains ont essayé de faire la démonstration tout à l'heure. Nous n'avons pas inscrit les recettes au moment du budget primitif. Nous avons réussi à construire un budget sans avoir recours à ces amendes de police. En tout cas, nous ne construisons pas une trajectoire financière sur la question des recettes de FPS ou d'amendes de police. En effet, elles n'étaient pas budgétées au moment du budget primitif. Quand on est en capacité d'avoir un éclairage sur les recettes, comme nous l'avons fait — et c'est ce que nous faisons aujourd'hui par l'inscription de ces recettes dans le budget supplémentaire —, cela nous permet de faire certains investissements qui correspondent aux besoins des Kremlinois ou bien d'améliorer notre autofinancement afin de diminuer le recours à l'emprunt.

Je crois que c'est Mme Chiboub qui parlait tout à l'heure du cheminement de la rue. Vous avez découvert quelque chose sur la rue du Général-Leclerc, si j'ai bien compris votre intervention. Ce n'est pas nouveau. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet. Il y a actuellement un petit débat avec le Département.

Intervention hors micro.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je sais que cela vous ennuie, monsieur Guillaud-Bataille. Mais je ne vous ai pas coupé la parole. Je vous demanderai d'avoir la correction d'écouter. C'est le respect. C'est ainsi dans chacune de nos assemblées. Force est de constater qu'à chaque fois que, comme d'autres dans l'assemblée, vous êtes mis en difficulté ou que des propos vous gênent, vous avez cette mauvaise habitude de couper la parole de l'intervenant. C'est ce que vous venez de faire, monsieur Guillaud-Bataille. Vous venez de me couper la parole.

Il y a effectivement une difficulté avec le Département. Document à l'appui s'il le faut, nous aurons tout loisir d'apporter les éléments. Depuis octobre 2016, le Département connaît le projet de dévoiement de la rue du Général-Leclerc pour la simple et bonne raison que, dans le dossier de la Ville, il y a un plan élaboré par le Conseil départemental du Val-de-Marne, avec son logo, qui relève du bureau d'étude du Département, où le dévoiement de la rue du Général-Leclerc est présenté au Département. Je souhaite bon courage à tous ceux qui, aujourd'hui, veulent faire croire que c'est de la précipitation, que les choses ont été changées à la dernière minute, que tout cela aurait résulté d'une absence de concertation, etc. Je leur souhaite bon courage parce que nous disposons de l'ensemble des éléments. J'ai l'ensemble des éléments, monsieur Guillaud-Bataille. Nous en reparlerons peut-être plus tard en abordant cette question.

Il y a une lettre récente sur le projet du Département concernant le couloir de bus que je refuse effectivement depuis trois ans. Vous le savez pertinemment puisque, à l'époque, vous étiez dans la majorité municipale. Le rejet de ce couloir de bus en site propre sur l'avenue Eugène-Thomas a même fait l'objet d'un débat en majorité municipale. Au regard de la persistance du Département, il est important que les Kremlinois sachent la vérité. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de m'exprimer auprès de l'ensemble des Kremlinois sur ce sujet.

Je propose de passer au vote sur cet AP-CP.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

Contre : 14 (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. PIARD, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé. Nous passons au rapport n° 45.

N° 2019-045. REGULARISATION DE DEFICIT D'UN REGISSEUR

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Chacun a pu prendre connaissance du rapport qui indique qu'une institutrice était nommée régisseur pour une classe de mer en 2001. Il s'avère que le déficit de cette régie d'un montant de 265 € n'a pas été reversé. Le temps ayant couru, il y a une prescription qui conduit à considérer qu'il faut passer ce montant en charges exceptionnelles.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Bien que la somme soit évidemment insignifiante par rapport à l'ensemble du budget, nous pensons qu'il y a quand même un problème de gestion dans la Ville étant donné que l'on nous présente cela dix-neuf ans, presque vingt ans après les faits. Il y a des vérifications à faire. Nous en sommes à vingt ans du fait générateur. Nous voterons contre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je fais un rappel à l'attention de M. Aubague. Le recouvrement de ces sommes relève du Trésor public. Il est non seulement facile, mais déplacé d'invoquer la désorganisation de la Ville en la matière.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 26 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT, Mme MATHONNAT),

Contre : 2 (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB),

Ne prennent pas part au vote : 4 (Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, M. PIARD, M. LAURENT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé. Nous passons au rapport n° 46.

N° 2019-046. IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UN KIOSQUE DE PRESSE SUR LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

En l'absence de Laurent Girier, je vous présente ce rapport. Depuis plusieurs années, nous assistons à la disparition progressive des lieux de vente de la presse dans notre ville et dans l'ensemble des villes. Nous avons lancé une consultation le 28 mars 2019 pour un kiosque sur l'avenue Eugène-Thomas. La réception des candidatures et des offres était fixée au 30 avril. Nous avons reçu une réponse de la société Mediakiosk qui répond pleinement au cahier des charges de cette consultation. Cela nous permettra de mettre en place un kiosque dans la ville. C'est un commerce de proximité. La gestion du kiosque dans son ensemble (installation, gestion quotidienne, publicité et réparations) sera assurée par le prestataire sur une durée de quinze ans. Cette solution clé en main permet à la Ville d'offrir un service de proximité tout en bénéficiant d'un partenariat avec un professionnel. La société Mediakiosk installe de nombreux kiosques dans la ville de Paris et dans les villes environnantes. Ce professionnel sera chargé du fonctionnement du kiosque à ses frais. La redevance versée à la Ville pour l'installation de ce kiosque sera d'un montant de 500 €.

Y a-t-il des interventions ?

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (*Groupe Citoyens ! et France Insoumise*)

Monsieur le Maire, chers collègues, le vote ne mentionne essentiellement que le fonctionnement du contrat de gestion. Sur le plan citoyen, deux questions se posent. Quelle incidence sur les commerçants forains, sur les *food trucks* et sur les commerçants riverains si l'implantation était confirmée place de la Comète ? Qu'en pensent-ils ? Il y a une question d'emprise sur cette place. Quel en serait le périmètre ?

J'ai lu dans la note que cet équipement avait une double destination. La première destination est la vente des journaux et sans doute d'autres colifichets, *junk foods*, grigris, etc. Passons. La seconde destination est le support d'affichages publicitaires. Devons-nous nous réjouir de cette augmentation de la place dévolue à la publicité dans l'espace public ? N'y a-t-il pas d'autres modèles économiques pour vendre des journaux ? Parce que nous sommes opposés à cette pollution de l'espace public mais aussi parce que nous sommes soucieux du devenir de la presse, nous nous abstiendrons. Logiquement, nous voterons favorablement à la délibération suivante qui prévoit d'appliquer les tarifs maximaux à la taxe locale sur la publicité extérieure.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

J'ai juste une question. Ce kiosque est prévu d'être installé à l'angle de l'avenue Eugène-Thomas et de l'avenue de Fontainebleau, sur le trottoir. Est-ce bien cela ? La suite de ma question dépend de cette réponse.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

(Hors micro.)

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Monsieur le Maire, si vous avez décidé de jouer comme ça... Je vous pose une question simple.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je réponds à Mme Étienne-El Malki. Dimanche matin, j'étais sur le marché, une nouvelle fois. En effet, nous sommes en train de chercher la meilleure implantation avec les forains. J'ai fait le tour du marché avec eux pour essayer de regarder les choses. L'implantation n'est pas définitive.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (*Groupe Citoyens ! et France Insoumise*)

C'est écrit dans la note.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Oui, c'est écrit dans la note. Mais ce n'est pas encore précisé dans la convention de manière définitive. C'est une option.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Quoi qu'il en soit, ce sera donc sur l'avenue Eugène-Thomas ou à cet angle-là. Peut-être que je me trompe complètement, mais il me semble que l'avenue Eugène-Thomas, comme l'avenue de Fontainebleau, relève du domaine départemental. Du coup, j'ai une question. Vous nous proposez de faire une convention d'occupation du domaine public de la commune du Kremlin-Bicêtre. Or, à cet endroit, il s'agit de la voirie et des trottoirs départementaux. Le débat que vous avez évoqué et pour lequel vous avez interpellé l'ensemble des Kremlinois le démontre. Sinon, vous n'auriez pas cet agacement.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je n'ai pas compris votre question, monsieur Guillaud-Bataille.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (*Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche*)

Ma question est simple. Vous vous apprêtez à passer une convention intitulée « convention d'occupation du domaine public de la commune du Kremlin-Bicêtre » à un endroit qui est le domaine départemental. Il n'est pas noté dans la convention que le Département ait donné son accord à cette occupation. Je m'inquiète de la possibilité réelle de mettre les choses en œuvre si le Département n'est pas mis dans la boucle. C'est comme si je décidais d'installer mon transat chez mon voisin. Quand bien même nous partageons un jardin, il pourrait estimer que je n'ai pas à m'installer juste devant sa porte.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Madame Étienne-El Malki, sur la question des forains, j'ai répondu. Nous sommes en train de trouver l'endroit où cela posera le moins de difficultés, mais qui permettra quand même, pour une activité particulièrement en difficulté, au kiosque de fonctionner. Cela fait des années que les Kremlinois se plaignent de l'absence et de la disparition de la presse dans la ville. Si vous trouvez un autre modèle économique, dites-le-nous. Je n'en ai pas trouvé d'autres. J'ai l'impression qu'il n'y en a pas beaucoup d'autres qui peuvent en présenter un.

Cela amène peut-être quelques interrogations sur la question de la publicité et sur le fait qu'il faut élargir l'activité. Un kiosquier ne peut pas vivre uniquement des retours de la presse. Si vous imaginez un instant qu'un kiosquier ne peut vivre que de la vente de la presse, vous ne connaissez pas du tout le secteur. Il faut donc leur ouvrir d'autres possibilités. On en discutera avec les commerçants. Il faut évidemment éviter qu'une concurrence déloyale soit installée. La plupart des kiosques fonctionnent de cette façon. C'est ainsi qu'ils ont construit aujourd'hui leur modèle économique. Nous répondons à une demande et à une attente importante des Kremlinois. Tout simplement.

Et cela me paraissait d'une telle évidence. Je pensais qu'il y aurait l'unanimité sur ce dossier au Conseil municipal. Mais il me semble que cela ne va pas être le cas. C'est incroyable. Je ne sais pas qui, réellement, est à l'écoute de nos concitoyens. Sur ce projet-là en tout cas, il y a un fossé important entre nous.

Je réponds à Fabien Guillaud-Bataille sur le Département. En effet, cela fait partie d'un risque. De même, quand la Ville a délibéré sur le mobilier urbain, sur une convention d'installation des abris de bus, d'un certain nombre d'affichages à l'époque, la convention a été signée sans s'enquérir obligatoirement de l'avis du Département. C'est le cas de nombre de délibérations, sans l'avis préalable du Département. Nous solliciterons naturellement l'avis du Département, monsieur Guillaud-Bataille. Cela ne pose aucun problème. J'espère que le Département sera sensible à ce projet. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 22 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. LOISON-ROBERT, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ),
Abstention : 10 (Mme BASSEZ, M. TRAORE, M. GUILLAUD BATAILLE, M. VOT, Mme MERSALI LALOUPO, M. ROUSSEAU, Mme EL MALKI, M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 47.

N° 2019-047. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : TARIFICATION 2020

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le Conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 23 octobre 2008 et a décidé alors, par la délibération n° 2008-135, d'instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure dans la commune. Après une période transitoire, de 2009 à 2013, le tarif majoré s'applique depuis le 1^{er} janvier 2014 dans notre commune. Les enseignes de superficie inférieure ou égale à 7 m² sont exonérées de cette taxe depuis son instauration dans la commune. La dernière évolution des tarifs a été actée par délibération du Conseil municipal en séance du 30 septembre 2016 par une application mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017. Considérant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2019 pour une application de ses décisions qui interviendront au 1^{er} janvier 2020, il est proposé de maintenir la majoration prévue à l'article L.2333-10 relatif aux communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants ; d'appliquer les tarifs maximaux prévus au 1^{er} du B. de l'article L.2333-9 du Code général des collectivités territoriales et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus aux 2^e et 3^e du même article qui s'élèvera donc en 2020 à :

- 21,10 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m² ;
- 42,20 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques dont la superficie est supérieure à 50 m² ;

- 63,30 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l’affichage se fait au moyen d’un procédé numérique dont la superficie est inférieure ou égale à 50 m² ;
- 126,60 €/m² pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes dont l’affichage se fait au moyen d’un procédé numérique dont la superficie est supérieure à 50 m² ;
- 21,10 €/m² pour les enseignes dont la superficie est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² ;
- 42,20 €/m² pour les enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² ;
- 84,40 €/m² pour les enseignes dont la superficie est supérieure 50 m².

Je rappelle l’exonération pour les surfaces inférieures ou égales à 7 m².

Y a-t-il des questions ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, existe-t-il un règlement municipal des enseignes, c’est-à-dire un document qui compile l’ensemble de ces contraintes ?

Je n’ai pas d’exemples immédiats, mais nous avons remarqué que certaines enseignes restaient allumées toute la nuit.

Quid des nuisances à l’environnement ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il y a un règlement de publicité pour la ville concernant les enseignes et les surfaces. Nous disposons également d’un règlement par rapport aux enseignes sur les commerces. Certains ont apposé des enseignes qui ne respectent pas ce règlement et qui font l’objet de procédures aujourd’hui du fait qu’elles sont en dehors de la réglementation municipale sur les enseignes.

J’interviens, en tant que de besoin, sur un certain nombre d’enseignes qui restent allumées la nuit. Cela appartient à la responsabilité des propriétaires concernés. Je m’efforce à les sensibiliser sur ces questions environnementales, même si certains soulignent parfois que l’éclairage se fait par LED dont on sait que la consommation est très minime.

Y a-t-il d’autres questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 22 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, M. LOISON- ROBERT, Mme BOUCHER, M.DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE),
 Ne prennent pas part au vote : 10 (Mme MORGANT, Mme KHABBAZ, M. PIARD, M. LAURENT, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 48.

N° 2019-048. APPROBATION DE LA DEMANDE D’APPROPRIATION ET D’INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DU BIEN SANS MAITRE SIS AU 3 RUE DE L’AVENIR

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l’aménagement, aux espaces verts, à l’urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Le titre de la délibération indique l’essentiel de son objet. Il est proposé d’user de cette capacité de prendre possession de ce bien qui, depuis plus de trente ans, est sans propriétaire connu. Cela permettra la réalisation du projet d’aménagement de l’entrée de ville Sud-Ouest qui figure dans le Plan local d’urbanisme voté en décembre 2015.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d’intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 30 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme

RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme BASSEZ, Mme MERSALI-LALOUPO, M. VOT M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme KHABBAZ , Mme MATHONNAT),
Ne prennent pas part au vote : 2 (M. LAURENT, M. PIARD)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 49.

N° 2019-049. SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE L'HOTEL DE VILLE
--

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)
Il s'agit d'une demande de subvention.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des questions ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Nous aurions aimé avoir un peu plus de détails sur cette amélioration de chauffage. Ma question ne porte pas sur le fait que nous demandions une subvention, mais sur les améliorations en question. Le rapport est un peu succinct à cet égard, même si, depuis quelques jours, la question du chauffage peut sembler accessoire.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est le cas de le dire. Mais, le moment venu, il sera utile...

Nadia CHIBOUB (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il y a enfin des travaux engagés. Cela faisait plusieurs années que nous appelions de nos vœux qu'une étude soit réalisée sur tous les bâtiments communaux existants visant notamment la réduction de la consommation d'énergie et, donc, une diminution de la facture d'énergie. Comme demandé en Commission, nous renouvelons notre demande d'avoir accès au diagnostic de performance énergétique accompagné de préconisations pour l'ensemble des bâtiments communaux. Le Groupe Modem et Centristes votera pour cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je rappelle que cette chaudière est en fin de vie. Elle a lâché avant la fin de la saison froide.

Madame Chiboub, vous dites « Enfin, des travaux... ». Vous avez dû avoir quelques moments d'inattention ou d'absence au Conseil municipal. Ce n'est pas la première fois que l'on change une chaudière dans les équipements communaux. Nous l'avons fait dans le gymnase, dans des écoles, etc. pour des montants considérables qui ont été évidemment communiqués au Conseil municipal. Vous vous doutez qu'il ne s'agit pas de montants de 2 000 ou 3 000 €. Ce n'est donc pas « enfin ». En réalité, nous poursuivons une politique entamée depuis longtemps en matière d'économies d'énergie. Je ne vais pas la détailler parce qu'il est un peu tard.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 28 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme

LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme BASSEZ, Mme MERSALI LALOUPO, M. VOT M. GUILLAUD-BATAILLE, M. TRAORE M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MATHONNAT),
Ne prennent pas part au vote : 4 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 50.

N° 2019-050. REVALORISATION DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Nous avons abondamment parlé de cette délibération en Commission. Il s'agit d'abonder les moyens du CCAS pour qu'il puisse faire face à l'ensemble de toutes ses missions de plus en plus nombreuses et nécessaires vis-à-vis de nos Kremlinois en difficulté.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia MERSALI-LALOUPO (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Je voulais spécifier qu'après vérification du budget primitif 2019 du CCAS, il me semble qu'il y a une erreur dans le montant de la subvention indiquée dans le tableau. Dans le budget primitif, il figure la somme de 344 K€ et non 324 K€.

Dans cette délibération, il est indiqué que « le périmètre de cette subvention a également été impacté par le refus du Département du Val-de-Marne de soutenir le projet d'aide aux déménagements des Kremlinois, à la faveur duquel le CCAS et KB Habitat avaient sollicité une subvention départementale de 40 K€ ».

Monsieur Banbuck, pouvez-vous nous préciser s'il s'agit du déménagement des séniors qui se sont installés à la résidence Paul-Lafargue ? Si tel est le cas, après vérification, j'ai constaté une ligne d'accompagnement social de 10 K€ qui a été actée dans le budget de KBH. Mais nous ignorons le nombre de séniors kremlinois concernés par cet accompagnement. Pourriez-vous nous dire combien de séniors kremlinois ont été concernés ? Quel a été le montant total de cette prise en charge ? Cette enveloppe de 10 000 € de KBH a-t-elle été suffisante pour couvrir les frais de déménagement de ces séniors ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous éclairer sur l'affectation précise de ce supplément de subvention soumis au vote du Conseil municipal ? Je vous remercie.

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes assez étonnés de cette augmentation très importante de la subvention qui nous semble, dirais-je, assez électoraliste à l'approche des élections. Alors que les familles concernées, s'agissant des déménagements, sont possiblement aidées par la CAF, le FSL ou Pôle Emploi, la Ville doit-elle prendre à sa charge ces frais de déménagement ? Nous n'en sommes pas si sûrs et, visiblement, le Conseil départemental non plus. Nous nous abstiendrons.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur un mot. Vous avez qualifié de « mauvaise habitude » le fait de vous interrompre. Je ne sais pas qu'une fois constitue une mauvaise habitude ni même une habitude tout court.

Il y a effectivement une question dans cette délibération. De mon point de vue, elle n'est pas celle de l'allonge que vous demandez pour le CCAS du Kremlin-Bicêtre. En fait, elle est à l'image de ce que vous nous avez expliqué pour le kiosque. Du coup, on se dit que, peut-être que l'écart entre la subvention espérée de la Région et celle finalement accordée, peut-être que certains problèmes — dans cette belle lettre que vous avez adressée aux Kremlinois et que vous évoquez — de relations entre la Ville et le Département ne sont pas dus à des difficultés des uns et des autres, mais peut-être aussi à une façon d'être, une façon de faire, une démarche. Vous ne demandez pas, vous ne construisez pas avec les autres collectivités. Vous exigez, vous mettez les gens au pied du mur et vous estimez que chacun doit se plier aux désirs qui sont les vôtres.

Bizarrement, la Ville du Kremlin-Bicêtre est la seule du Val-de-Marne à ne pas avoir de convention d'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec le Département, entre le CCAS et le Département. Du coup, le Département, par exemple, subventionne une association qui s'appelle Vivre pour assurer l'accompagnement des titulaires du RSA du Kremlin-Bicêtre. Quel dommage que cette convention ne puisse pas être signée entre le CCAS de la Ville et le Département, comme c'est le cas dans l'ensemble des autres communes du Département.

Comme par hasard, vous « montez en mayonnaise » une proposition que vous refusez. Je le sais d'autant plus que cette proposition a été faite avant 2016, monsieur le Maire, si vous avez bonne mémoire. J'avais même évoqué cette proposition du Département avec votre prédécesseur. Mais vous avez décidé de monter les choses « en mayonnaise ». Vous refusez cette proposition et vous interpellez les Kremlinois pour qu'ils interviennent, etc., alors que, comme tous les maires du Val-de-Marne, vous savez pertinemment que le Département n'engage jamais de travaux importants sans l'aval et sans l'avis positif des maires dans le Département, quelle que soit leur obédience politique.

Cela rejoint votre réponse quand je parlais de trajectoire budgétaire. Vous m'avez parlé de votre trajectoire budgétaire à un an ou deux. Je vous parlais de ce qui est en train de se mettre en place à l'échelle nationale en termes de dynamique. Je ne vous accuse pas de la mettre en place. Je décris quelque chose qui est en train de se mettre en place. Mais vous me répondez que vous ne faites pas cela. Évidemment que vous ne le faites pas. Pour l'instant.

Au final, j'ai bien peur, monsieur le Maire, qu'avec le temps et après une année très éprouvante — sûrement davantage pour vous que pour nous à titre personnel —, vous ayez petit à petit perdu une vision à long terme et le sens de l'avenir. Ce Conseil municipal est moitié un pré-bilan des municipales afin de faire en sorte que des décisions soient prises pour vous permettre de présenter un bilan à la population au début de l'année prochaine, et moitié une attaque contre le Département à la suite de votre lettre. D'où l'absence de mon collègue Ibrahim TRAORÉ afin d'éviter un combat, des envolées et des attaques *ad hominem*. Malheureusement, ce Conseil municipal en est devenu trop souvent le théâtre.

Notre conviction est qu'il n'y a donc plus qu'une chose qui vous obsède : votre réélection en mars prochain. De là à penser qu'un certain sondage, dont parlaient beaucoup les Kremlinois et qui a été réalisé autour du 1^{er} mai, vous ait désigné votre principal adversaire, absent ce soir, je n'ose évidemment franchir ce pas.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux finances, aux affaires générales, à l'aménagement, aux espaces verts, à l'urbanisme (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

À travers des interventions, pas seulement celle de M. Aubague, j'ai entendu une contestation et remise en cause un peu générale de la politique du CCAS. Je m'en étonne, je le déplore et, même, je combats évidemment cette position. Il n'est pas question que la Ville baisse la garde en matière d'action de soutien et de solidarité vis-à-vis de ceux de nos concitoyens qui sont les plus fragiles. C'est dans ce contexte que la demande de subvention complémentaire est faite. Je précise, madame Mersali, qu'il y a effectivement 344 K€, ce qui correspond à 324 K€ + 20 K€. Ces 20 K€ représentent le reversement de concessions de cimetière. Il s'agit d'une ligne budgétaire différente, mais la subvention de la Ville au budget du CCAS est bien de 324 K€. Il n'y a pas d'erreurs.

Nous ne sommes pas ici au Conseil d'administration du CCAS pour débattre de l'ensemble de son activité. Mais nous pouvons quand même donner quelques indications sur les raisons plus précises pour lesquelles le CCAS a besoin de plus de fonds. Ces raisons ont été détaillées dans le compte rendu des commissions qui vous a été diffusé aujourd'hui. Je rappelle que, sur le plan de l'aide aux déménagements, il s'agit d'une action en cours. Nous n'en connaissons pas encore le coût final. Ce n'est pas terminé. Il y a une répartition entre KBH et la Ville pour subventionner ces mouvements, KBH s'occupant de ses locataires, ce qui est naturel, et la Ville s'occupant de ceux qui n'étaient pas encore locataires de KBH.

Sur les actions plus précises, il y a le développement de la résidence pour personnes âgées. Il y a un certain nombre de dispositifs que je ne vais pas détailler. Notamment, une partie du projet présenté à la Conférence des financeurs du Val-de-Marne n'a pas reçu un avis favorable à ce stade. La Ville va donc financer ces actions afin de soutenir les populations et les publics concernés.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne pensais pas que le débat sur la rue Eugène-Thomas s'inviterait dans la question de la subvention du CCAS. Je voudrais simplement lire à M. Guillaud-Bataille le début d'une lettre. Un certain nombre d'élus ici se gaussent — peut-

être pas vous personnellement — de la transparence, etc. Mais, sur ce sujet de l'avenue Eugène-Thomas, il est important que les Kremlinois sachent réellement les intentions de chacun. Vous savez pertinemment que j'ai demandé au Conseil Départemental, en 2017, qu'il y ait une réunion publique sur la question du couloir de bus. Le conseiller départemental ne le souhaitait pas. Depuis, c'est le *statu quo*. J'ai reçu une lettre signée le 20 mai dernier par M. Traoré, dont je regrette l'absence ce soir :

« Monsieur le Maire, à la suite de trois années d'études et d'échanges, les services départementaux ont été dans l'obligation de reporter le projet de requalification de l'avenue Eugène-Thomas du fait de la nécessité de préserver cette voie de circulation durant les chantiers du Grand Paris Express. Dès 2016, le Département souhaitait en effet créer un couloir de bus en site propre sur cette section de l'avenue afin de faciliter le passage des bus sur cette voie encombrée ; proposition que vous aviez alors refusée au motif que cet aménagement risquait de dégrader la desserte locale en voiture. Compte tenu de l'imminence du chantier du Grand Paris Express, le Département a pris la décision de reporter ce projet de requalification. »

La lettre se termine par : « Je vous confirme, par ailleurs, que le Département reste dans l'optique de la réalisation de la requalification effectivement de l'avenue Eugène-Thomas », sans remettre en cause la question du couloir de bus en site propre, monsieur Guillaud-Bataille.

En effet, le Département n'impose rien, mais le Département décale. Quand le Maire n'est pas d'accord, on ne fait pas les travaux et, donc, on persiste. Je veux bien avoir tort sur cet aménagement. On ne pourra pas me faire le reproche de ne pas avoir consulté les Kremlinois sur cet aménagement précis. J'espère qu'avec l'appui des Kremlinois, nous arriverons à faire modifier la persistance du...

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

(Hors micro.)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Mais si, monsieur Guillaud-Bataille, c'est tout à fait vrai. J'ai un épais dossier sur la question de la requalification de l'avenue Eugène-Thomas et sur la persistance de ce couloir de bus en site propre. Si ce n'est pas un problème pour le Département, dans ce cas, j'espère que le Département acceptera de nous adresser une lettre sur le fait qu'il s'engage, peut-être à l'horizon de 2024, qu'il n'y aura pas de couloir de bus en site propre. Si c'est le cas, je remercierai naturellement le Président du Conseil départemental parce qu'il aura écouté et que les élus concernés auront écouté. Je m'en féliciterai et le rendrai public. Ces trois années de bataille ont amené à décaler la requalification de l'avenue Eugène-Thomas. Vous le savez pertinemment. J'espère qu'à la suite de cette consultation, le Département aura l'opportunité de revoir sa position de vouloir réaliser ce couloir en site propre sur l'avenue Eugène-Thomas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 32

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

Abstention : 5 (M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme ETIENNE EL MALKI, M. ROUSSEAU, Mme MATHONNAT),

9 ne prenant pas part au vote (Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, M. PIARD, M. LAURENT, Mme BASSEZ, M. TRAORE, M. GUILLAUD BATAILLE, M. VOT, Mme MERSALI),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 51.

N° 2019-051. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA RENOVATION DE L'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL GERMAINE-TILLION

Rose ALESSANDRINI, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités, à l'insertion, à la santé et au handicap, de la présidence du Conseil de quartier Mairie-Salengro (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Monsieur le Maire, comme il se fait tard, je vais être brève. Les travaux sont en cours au Centre social. Ils font suite à ceux qui ont été réalisés l'été dernier. Cette année, pendant trois mois, le Centre social va connaître une véritable

transformation, du moins dans les deux entrées. Il y a, à la même entrée, le Centre social et une halte-garderie. Ces travaux peuvent être pris en charge à hauteur de 20 % par la CAF. Nous avons l'agrément de la CAF. C'est peut-être une heureuse conséquence de cet agrément. Évidemment, nous n'obtiendrons ce financement que si nous le demandons. C'est simple. C'est pourquoi je pense que cette délibération sera adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Modem et Centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il est indiqué 20 % des travaux et aménagements. À combien s'élève la subvention demandée ?

Si nos souvenirs sont exacts, des bénévoles intervenaient pour de l'aide aux devoirs, des cours d'alphabétisation et de français. Qu'en est-il aujourd'hui puisqu'aucune de ces activités n'est mentionnée dans votre rapport de présentation ?

Fabien GUILLAUD-BATAILLE (Groupe Communistes et Citoyens membre du Front de Gauche)

Monsieur le Maire, chers collègues, pour le coup, nous nous apprêtons à voter favorablement à un grand nombre des rapports qui vont maintenant être étudiés par le Conseil municipal. Mais votre intervention et vos derniers propos sont pour le moins une réinterprétation de l'histoire. Je crois que vous oubliez que j'ai été adjoint aux transports. Je m'occupais même de ce dossier avant que vous ne soyez Maire. Vous laissez planer le doute sur des choses. Vous dites des semi-vérités. Vous semez le trouble dans l'esprit des Kremlinoises et des Kremlinois sur des choses que vous savez pertinemment fausses. Vous lisez un courrier en faisant mine de l'interpréter à votre point de vue. Vous avez lu la conclusion en disant qu'il s'agissait de la preuve que le Département veut toujours faire son site propre. Ce qui est écrit en conclusion, c'est que le Département est toujours disponible pour réaliser une requalification de l'avenue Eugène-Thomas. Il ne dit pas qu'il maintient son projet, il rappelle seulement l'histoire. Monsieur le Maire, vous imaginez bien qu'avant de venir au Conseil municipal, j'ai eu ce courrier de la part de celui qui vous l'a adressé. Nous allons arrêter de jouer avec des demi-vérités.

Étant donné cette attitude qui fait que vous êtes en capacité de dire n'importe quoi ce soir et de travestir la réalité, pour notre part, ce Conseil municipal est terminé.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Guillaud-Bataille, nous ne sommes pas ici pour défendre la collectivité du Département, mais pour défendre les intérêts de la Ville du Kremlin-Bicêtre. C'est mon rôle en tant que Maire. Si vous m'y obligez, je rendrai public l'ensemble des documents, des échanges de lettres avec le Département. Je vous sens blessé au regard de votre soutien inconditionnel au Département du Val-de-Marne. Je peux le comprendre. Mais nous sommes ici d'abord pour défendre aussi les intérêts de notre Ville. Vous avez cité votre collègue, M. Traoré. J'ai eu l'occasion de m'exprimer dans un courrier. Il est tout à fait regrettable qu'il ait refusé l'entretien que je lui ai proposé pour parler de ce projet. Oui, monsieur Guillaud-Bataille, j'ai les preuves.

00 heure 06 : départ de Mme Bassez, M. Guillaud-Bataille et Mme Mersali-Laloupo.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Nadia CHIBOUB (Groupe Modem et Centristes)

J'ai posé des questions et je n'ai pas eu de réponses.

Rose ALESSANDRINI, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités, à l'insertion, à la santé et au handicap (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je vais répondre à Mme Chiboub. Vous avez parlé de soutien scolaire. Il s'agit de l'aide aux devoirs. C'est une des activités privilégiées du Centre social. Cette délibération n'est pas le compte rendu d'activités du Centre social. Nous

vous exposons l'intérêt des travaux à réaliser. C'est tout. Il y a bien d'autres ateliers qui ne figurent pas dans cette délibération. Mais je vous assure que l'aide aux devoirs est privilégiée.

Nadia CHIBOUB (Groupe Modem et Centristes)

Quel est le montant de la subvention ?

Rose ALESSANDRINI, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités, à l'insertion, à la santé et au handicap (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Le montant de la subvention est d'environ 20 %. Il s'agira de 20 % du montant des travaux qui sont d'environ 300 K€.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

On demande toujours le maximum de ce qui peut être proposé. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 23 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MATHONNAT),

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 52.

N° 2019-052. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA RENOVATION DE LA HALTE-GARDERIE DU CENTRE SOCIAL ET SON PATIO

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Tout le monde est-il d'accord pour que le titre suffise à la présentation ? Étant donné l'horaire, certains me pressent à accélérer. Voulez-vous une présentation ? Non. On peut s'en tenir au titre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 23 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MATHONNAT),

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 53.

N° 2019-053. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « NOUVEAUX HORIZONS »

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Souhaitez-vous une présentation ? Y a-t-il des questions ?

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

J'aimerais savoir quel est le contenu humanitaire et sportif de ce voyage.

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Je donne une explication de vote. Nous allons voter contre. Avant d'envoyer peu de jeunes et d'encadrants dans un lointain pays d'Amérique latine, nous aurions préféré, au Groupe Modem et Centristes, en envoyer davantage dans un pays européen.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Saïd HASSANI, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la jeunesse, aux collègues, lycées et enseignement supérieur (non inscrit)

Concernant la première question, les associations pour lesquelles nous accordons, ou non, des subventions sont libres d'aller où elles veulent, en fonction de leurs projets. Cette association kremlinoise a son siège social rue Bergonié depuis 2017. Elle travaille en lien étroit avec le Service jeunesse. Elle s'est illustrée à plusieurs reprises au travers de la mise en place de quatre restaurants éphémères, de la tenue d'un point rafraîchissement dans le cadre des Estivales kremlinoises depuis l'été 2017, ou par la participation active à certains événements organisés par le Service jeunesse (projet éloquence, le documentaire *Elles* dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes). C'est ce qui a lieu sur le terrain.

Je ne vais pas aller trop loin dans le détail. J'ai une fiche complète que j'aurais aimé vous présenter mardi à la Commission, mais personne ne s'est présenté. J'ai donc fait cette fiche pour rien. Elle est disponible. Nous nous sommes donné rendez-vous à la Commission à 19 heures 30. Nous vous avons préparé une fiche sur le détail du voyage, avec la date du voyage, les villes visitées, la raison pour laquelle ces villes sont visitées, les rencontres prévues (par exemple, à Medellín, rencontre avec José Vincent du Club France Medellín, avec l'Association d'accueil et d'accompagnement des Français résidant à Medellín). Il y a donc énormément de choses dans ce contenu que j'aurais bien voulu vous présenter mardi. Il n'y avait personne. Je peux vous transférer cette fiche par courriel si vous voulez connaître le projet exact. C'est très complet. J'espère avoir répondu à votre question.

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

Je ne vais pas dérouler le détail de mon agenda personnel cette semaine. Je pose une question assez simple qui consiste à connaître le contenu humanitaire et sportif. Il me semble que l'absence en Commission ne justifie nullement que l'on ne me réponde pas ce soir lors du Conseil municipal.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

M. Hassani vous a répondu. Il a présenté un certain nombre d'éléments. Il vous a même proposé de vous les adresser si vous le souhaitiez. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 18 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

Contre : 2 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE), 3 abstentions (M. ROUSSEAU, Mme EL MALKI, Mme MATHONNAT),

Abstention : 3 (M. ROUSSEAU, Mme EL MALKI, Mme MATHONNAT),

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 54.

N° 2019-054. SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR L'OPERATION DE CREATION D'UN ESPACE JEUNESSE, AU 5 BOULEVARD CHASTENET-DE-GERY AU KREMLIN-BICETRE
--

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 20 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Contre : 2 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE),

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. ROUSSEAU, Mme EL MALKI, Mme MATHONNAT, M. PIARD, M. LAURENT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 55.

N° 2019-055. FETE DE LA VILLE 2019 : FIXATION DES TARIFS DE VENTE DES TEE-SHIRTS ET DES SACS EN TISSU

Ghania LATEB, Maire-Adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la vie associative, à la coordination des conseils de quartier, des questions relatives à l'emploi, à la formation, à l'insertion et aux relations avec la Mission locale INNOVAM, de la présidence du Conseil de quartier Les Martinets/Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Il s'agit de décider du prix de vente des tee-shirts et des sacs en tissu vendus lors de la Fête de la Ville qui aura lieu le 7 septembre. Le produit de la vente sera affecté à la régie événementielle.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, à une époque aujourd'hui révolue, je signalais les bons de commande pour ces tee-shirts. J'avais émis le souhait à l'époque que, en tant que collectivité, on puisse faire l'acquisition de tee-shirts fabriqués en France. C'est un geste que l'on peut se permettre en tant que collectivité. Cela coûte un peu plus cher, mais, à l'heure où l'économie nationale a quand même besoin d'un coup de pouce, qui doit venir aussi de la puissance publique, à l'heure où il s'agit de favoriser les circuits courts et le produire en France tout simplement, cela me paraît un élément intéressant. Ma question est la suivante même si, au regard du prix fixé, je crains d'avoir déjà la réponse : ces tee-shirts et ces sacs sont-ils fabriqués en France ?

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

Je dis que la Ville n'est pas à vendre.

Paule MATHONNAT (non inscrit)

Quel que soit le bienfondé de cette délibération, je trouve que le prix de vente des tee-shirts est un peu bas et que les sacs, même fabriqués à l'extérieur et dans des pays lointains, se vendent moins cher dans le commerce. Je trouve que le prix des sacs est un peu élevé.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Cela représente quand même 3 € par pièce.

Je ne pense pas que le bon de commande a été passé à ce stade. Il s'agit d'une délibération pour fixer des tarifs. Je ne pense pas que l'on soit en mesure de vous apporter l'information sur la commande qui n'est pas passée.

Ghania LATEB, Maire-Adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la vie associative, à la coordination des conseils de quartier, des questions relatives à l'emploi, à la formation, à l'insertion et aux relations avec la Mission locale INNOVAM, de la présidence du conseil de quartier Les Martinets/Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Vous avez tout dit.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Explication de vote. Si la commande n'est pas passée, est-il possible de passer commande de tee-shirts fabriqués en France ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous avez fait une intervention concernant les circuits courts. C'est ce que fait la Ville. C'est ce que nous faisons dans de nombreux autres domaines. Je ne vous réponds pas défavorablement. Je ne vous réponds pas de manière précise

parce que la commande est passée par les services. Nous verrons cela avec les services. À chaque fois que nous pouvons le faire, nous le faisons. Vous verrez même qu'il y aura peut-être d'autres petites surprises pour montrer notre engagement dans le développement durable et les circuits courts. Ce n'est pas un point sur lequel nous sommes fragiles. Au contraire. Nous y sommes particulièrement engagés. Quand nous avons l'occasion et l'opportunité de pouvoir faire travailler des entreprises ou des commerces locaux, nous le faisons. Quelle est votre explication de vote ?

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)
(Hors micro.)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le public appréciera votre capacité à jouer. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 19 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LOISON-ROBERT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, Mme MATHONNAT),
Contre : 1 (Mme ÉTIENNE-EL MALKI),
Abstention : 3 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. ROUSSEAU),
Ne prennent pas part au vote : 4 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 56.

N° 2019-056. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS D'ÉCOLAGE (FRAIS DE SCOLARITE ET PERISCOLAIRE)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne sais pas si cela nécessite une présentation par Zohra Sougmi. Y a-t-il des questions ?

Bernard AUBAGUE (Groupe Modem et Centristes)

Je sais que nous connaissons parfois le chiffre ultérieurement dans l'année. Mais pouvez-vous donner le chiffre d'enfants concernés prévisionnellement ? Nous voterons pour.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Zohra SOUGMI, Maire-Adjointe chargée des questions relatives à l'éducation et au Projet éducatif territorial, à la restauration, à l'entretien-offices et à la vie des quartiers Les Martinets/Le Fort, les Barnufles et les Glacis (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

C'est un chiffre minimum. 1 900 enfants sont scolarisés dans la ville entre les maternelles et les élémentaires. Nous traitons entre cinq et six dossiers d'enfants hors commune. C'est donc vraiment à la marge.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 23 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON-ROBERT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MATHONNAT),
Ne prennent pas part au vote : 4 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 57.

N° 2019-057. INTEGRATION DE LA VOIE SUZANNE-FLON A LA CARTE SCOLAIRE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 27 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MATHONNAT, M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 58.

N° 2019-058. RAPPORT D'ACTIVITES 2018 SUR LE FORFAIT POST-STATIONNEMENT/RECOURS ADMINISTRATIF OBLIGATOIRE

Pascal REISSER, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la voirie, la propreté et les transports (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, concernant cette délibération, il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit du rapport annuel 2018 sur le Recours administratif préalable obligatoire (RAPO). Il se fait tard. Je vous laisse lire le rapport et son annexe.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des questions ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Modem et Centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il manque une donnée : celle du montant de la ressource financière pour la commune.

Le deuxième élément manquant est le ressenti des Kremlinois et la réalité de la difficulté à trouver un stationnement. À combien estime-t-on le nombre de véhicules qui stationnent dans la ville ? Quel est le pourcentage que représente cette mesure du post-forfait ?

Jean-Luc LAURENT (*Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste*)

En 2017, le Conseil municipal a institué cette redevance de stationnement par paiement à l'horodateur et le forfait post-stationnement (FPS) qui a été fixé à 35 € en cas de non-paiement ou d'insuffisance de paiement constatés par la Police municipale. Ce FPS remplace l'amende qui existait jusqu'alors et qui coûtait 17 €. Cela résulte d'une décision du législateur. 2018 est la première année d'activité de ce dispositif et nous avons un compte rendu. En 2019, les recettes vont alimenter le budget de la Ville. On l'a vu à l'occasion de l'examen du budget supplémentaire. Selon les chiffres de votre rapport d'activité, le nombre de FPS s'élève à 28 529. La Ville a reçu 1 491 recours et a décidé l'annulation de 1 089 FPS. Ce sont donc 27 440 FPS qui sont effectifs et doivent donner lieu à un paiement par l'utilisateur. Ce nombre est impressionnant. Au-delà de ce chiffre, qui signifie qu'en moyenne, 75 infractions sont constatées par jour pour défaut ou insuffisance de paiement, le montant des recettes apparaît vertigineux du fait que la Ville a fixé le FPS à niveau maximum. En effet, au budget 2019, vous avez inscrit 500 K€ de recettes de FPS. Et vous estimez les recettes d'ici la fin de l'année à 750 K€.

Par ailleurs, les amendes de police constatées notamment par la vidéo verbalisation vous permettent d'inscrire en recettes d'investissement pour 2019 la somme de 875 K€ (375 K€ étaient inscrits au BP et 500 K€ au budget supplémentaire, hors reversement à IDF Mobilité et à la Région, selon le compte rendu qui a été adressé aujourd'hui par la Commission des finances). Au total, c'est une recette de 1,6 M€ au budget de la Ville, soit nettement plus que les dotations de DSU et du Fonds de solidarité de la Région Île-de-France qui, en fonctionnement et en investissement, s'élèvent à 1,2 M€.

Le FPS est une sanction financière pour défaut de paiement du stationnement. Il vise à obliger les conducteurs de voiture à payer le droit de stationnement. Ce n'est pas un dispositif pour faire de la recette en ponctionnant exagérément les automobilistes. Au Kremlin-Bicêtre, cette recette issue du FPS devient exponentielle et permet d'accroître les ressources de la commune en permettant au Maire d'affirmer par ailleurs qu'il n'augmente pas les impôts locaux. Dans l'examen d'un rapport précédent, vous venez d'ailleurs, monsieur le Maire, d'avouer que plus la Ville verbalise, plus elle gagne de l'argent.

Les élus prennent parfois de mauvaises décisions. L'important est de savoir le reconnaître et d'agir en conséquence. C'est pourquoi en reconnaissant, pour ma part, cette erreur d'avoir voté ce dispositif du FPS à 35 €, je pense qu'il serait bien de diminuer de moitié le montant du FPS et de revenir au chiffre qui existait auparavant de 17 €.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Madame Chiboub, M. Laurent vient de vous donner le volume des recettes. C'était apparemment dans le rapport précédent. Il est inutile que je vous précise de nouveau les montants. M. Laurent vient de les rappeler puisque nous avons eu plusieurs fois l'opportunité ce soir, sur différents rapports, de revenir sur ces questions.

Monsieur Laurent, vous avez évoqué que le Conseil municipal aurait délibéré sur un montant maximum de 35 €. Ce n'est pas le montant maximum. C'est faux. D'autres collectivités ont fixé des montants de FPS bien plus élevés qu'au Kremlin-Bicêtre. Nous avons en effet fixé un montant dans la moyenne de ce qui se fait au niveau des collectivités.

Dans votre propos, vous avez aussi dit que c'était notamment par la vidéo. Je ne vois pas ce qui peut vous amener à dire cela dans les chiffres qui sont donnés, sauf à vouloir faire peur sur le fait que les caméras serviraient principalement à verbaliser. Vous avez oublié que nous disposons d'un véhicule LAPI qui permet, par un système automatisé, de faire un contrôle sur la voie publique. Non seulement il sert à la verbalisation du stationnement payant, mais aussi au stationnement des véhicules en infraction.

De manière habile, vous avez fait une confusion entre la question des recettes sur le stationnement payant et les amendes de police. C'est différent. Le FPS sanctionne effectivement, comme c'était le cas précédemment dans le cas de la pénalisation du stationnement payant par une amende. Auparavant, cela s'appelait une amende. Aujourd'hui, cela s'appelle un FPS dont les collectivités peuvent fixer le montant. Auparavant, l'amende était de 17 €. Entre deux heures et deux heures et quart, c'est d'ailleurs 17 €. Ce n'est pas directement 35 €. Toutes les collectivités n'ont pas fixé ce tarif intermédiaire. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous appliquons. Le montant de 35 € s'applique quand un véhicule ne s'acquitte pas du tout du montant de la tarification ou quand il dépasse au-delà des 2h15.

Il ne vous a pas échappé que, au Kremlin-Bicêtre, il y a un certain nombre d'établissements rayonnants, avec de nombreux véhicules extérieurs. Et Le Kremlin-Bicêtre est très proche de Paris. À vous écouter, je n'ai pas bien compris, mais ce volume de recettes dans le budget semble vous ennuyer. En tout cas, cela ne nous pose pas de difficulté majeure. Nous l'assumons parfaitement et il faut l'assumer. Nous n'avons pas du tout l'intention de changer la tarification du montant du FPS.

Nous aurons effectivement un débat. Dans votre intervention, vous avez essayé de mêler la question du montant du FPS et celle du montant des amendes. En fait, le montant des amendes de police, inscrit dans le budget, est bien supérieur au montant des FPS. Or le Maire n'est pas responsable du montant des amendes de police. Elles ne sont pas fixées par le Maire, mais par le législateur.

Sur la question du volume important de recettes, sur la question des amendes de police, votre intervention laisse à penser qu'il faudrait lever le pied. Les plus de 800 K€ sont le reflet des amendes de police. Ce ne sont pas les amendes liées à la question du stationnement payant. C'est le sujet. Revenons aux éléments basiques qui se trouvent dans les tableaux financiers. Les presque 900 K€ sont le produit d'amendes de police, dont le montant n'est pas fixé par le Maire. Quand un véhicule est garé en double file dans l'avenue de Fontainebleau, sur un trottoir ou sur un passage piéton, le montant de l'amende est de 135 €. Ce volume de produits d'amende sur la ville vient du nombre important d'infractions. Je ne vois pas comment faire baisser le volume de recettes sur ces quelque 800 K€. Je ne peux pas le faire. Le seul moyen de le faire est de limiter la verbalisation. Dans ce cas, dites carrément qu'il faut lever le pied et laisser un certain nombre d'automobilistes dans la ville faire ce qu'ils veulent.

Quand on compare le volume de recettes entre les amendes de police et les produits de FPS, qui sont le résultat de la politique de stationnement payant en ville, c'est vrai, vous avez tout à fait raison, le volume de recettes des amendes de police est largement supérieur.

Nous prenons acte du rapport. Nous passons au rapport n° 59.

N° 2019-059. ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE (AMIF)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne sais pas si cela nécessite une présentation. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 21 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MATHONNAT),

Abstention : 2 (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI),

Ne prennent pas part au vote : 4 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 60.

N° 2019-060. SIGNATURE DE LA CHARTE DES VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS » DU RESEAU ENVIRONNEMENT SANTE (RES)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le titre est suffisant. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

Monsieur le Maire, chers collègues, cela semble aller dans le bon sens. Il faudrait être bien borné pour s'y opposer ou vraiment de très bonne mauvaise foi. Néanmoins, j'aimerais soulever quelques points.

Les actions indiquées dans ladite charte sont pour le moins laissées à l'appréciation assez floue des collectivités en termes de délai. Je vais citer quelques extraits. On est encouragé à « restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires » et, plus loin, à interdire « à terme l'usage de matériels pour cuisiner » contenant des perturbateurs endocriniens. Enfin, il s'agit d'étudier « les critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ».

Après les exercices de mathématiques de ce soir, on peut faire un peu d'analyse logique et s'intéresser aux adverbes temporels. « À terme » et « progressivement », c'est quand ? Une charte qui n'engage pas en termes de délai, à quoi engage-t-elle ? À pas grand-chose. Cela ne devrait-il pas être une priorité absolue de santé publique ? Ne faut-il pas considérer qu'il y a urgence en termes de produits phytosanitaires ?

On peut rappeler aussi que l'État vient d'être condamné pour lutte insuffisante contre la pollution. Les voyants sont un peu au rouge. En cette matière, nous aimerions davantage que des vœux pieux pour se donner bonne conscience ou pour envoyer des signaux politiques dans l'air du temps. Ainsi, nous nous abstiendrons.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, notre collègue Etienne-El Malki a dit un certain nombre de choses. Cette charte est une déclaration d'intention. C'est souvent le cas des chartes. Tout l'enjeu consiste à la rendre concrète, notamment pour notre collectivité. Il y a quelques années — je ne me souviens plus de la date exacte — nous nous sommes inscrits dans une charte « zéro phyto ». Tout cela participe de cette démarche. Mais, au-delà des intentions, qui sont toujours louables et qui sont aussi un prérequis indispensable, il s'agit d'entrer dans l'action. Que faisons-nous concrètement en tant que collectivité une fois que l'on a adopté cette charte ? Il ne s'agit peut-être pas demain de remplir la totalité des items mais de s'y orienter et, y compris localement — puisque c'est souvent localement que l'on peut faire avancer ce type de combat —, faire progresser cet engagement qui nous oblige à penser à l'avenir.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Cécile BOUCHER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Quant à la question du délai — le « quand » —, il s'agit évidemment d'un premier pas dans cette démarche. Signer cette charte, c'est s'inscrire dans un mouvement. Pour l'instant, nous n'avons pas de délai pour la mise en place de

toutes les actions, d'autant que plusieurs d'entre elles ne relèvent pas uniquement de la collectivité territoriale. C'est un premier pas. Nous aurons des échanges avec d'autres collectivités. Nous allons réfléchir. Nous allons peut-être faire des ateliers pour aller dans le bon sens. Mais, aujourd'hui, nous n'avons pas de délai. C'est une première étape. Cependant, par rapport à l'utilisation des produits phytosanitaires, nous avons effectivement signé une charte. Il ne s'agissait pas uniquement d'une déclaration d'intention. Pour le coup, le « zéro phyto » est appliqué dans la ville, à l'exception du cimetière du fait qu'il s'agit d'une délégation — je ne vais pas y revenir à chaque fois. Il a fallu un peu de temps, mais c'est aujourd'hui en place. Le fait de signer cette charte est donc bien un premier pas pour, à terme, appliquer des actions un peu plus concrètes. J'espère que ce sera le cas à un terme pas trop long.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 25 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MATHONNAT, M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT),

Abstention : 2 (Mme ÉTIENNE-EL MALKI, M. ROUSSEAU),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 61.

N° 2019-061. REAMENAGEMENT DE DEUX PRETS GARANTIS A EMMAÛS HABITAT

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 22 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, Mme MATHONNAT)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 62.

N° 2019-062. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 851 062,06 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR LA COOPERATION FONCIERE FRANCILIENNE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 20 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB), 2 abstentions (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI),

Abstention : 2 (M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI),

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 63.

N° 2019-063. REAMENAGEMENT D'UN PRET FRANCE HABITATION

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 22 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI),

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 64.

N° 2019-064. REAMENAGEMENT DE CINQ PRETS GARANTIS A EFIDIS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 22 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI),

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 65.

N° 2019-065. RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A – CHARGE DE MISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il s'agit d'un poste qui arrivait à échéance dans le tableau des effectifs. Il arrivait au bout de son contrat de trois ans que nous avons l'intention de renouveler dans le cadre de ses missions. Il est placé sous l'autorité de la Directrice des solidarités. Parmi ses missions, il y a le fait de favoriser l'émergence des projets locaux, l'accompagnement des projets de développement, l'animation de la relation aux différents publics du territoire et le suivi du contrat de Ville en lien avec l'Établissement public territorial 12, la participation au Réseau santé.

Il s'agit donc de reconduire. Nous le recrutons. Le contrat existait précédemment. Ce contractuel de catégorie A relève en fait de l'emploi des attachés.

Bernard AUBAGUE (*Groupe Modem et Centristes*)

Le Groupe Modem et Centristes va s'abstenir puisqu'une fois de plus, aucun fonctionnaire titulaire ne veut rejoindre vos équipes.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Bernard Aubague est constant. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 20 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, M. GIRIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme EL MALKI, M. LOISON-ROBERT, M. ROUSSEAU, Mme BOUCHER, M. DEBAH),

Abstention : 2 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE),

Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, M. PIARD, M. LAURENT, Mme MATHONNAT),

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 66.

N° 2019-066. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il y a des modifications dans le tableau afin de permettre les recrutements sur des grades correspondants aux personnes recrutées. Monsieur Aubague, nous recrutons bien sur des emplois statutaires — peut-être en nombre trop important, me direz-vous.

Nous proposons de transformer :

- un poste d'attaché principal en poste d'attaché,
- un poste d'adjoint technique en un poste de gardien brigadier,
- un poste d'animateur en un poste d'adjoint d'animation,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe en un poste d'animateur,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe en un poste d'adjoint d'animation,
- un poste de technicien principal de 2^e classe en un poste de technicien.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 27

Pour : 22 (M. NICOLLE, M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, Mme LATEB, Mme LOEMBE, M. ROUSSEL, M. GIRIER, M. HASSANI, Mme POISAT, M. REISSER, Mme BOYAU, M. LOISON- ROBERT, Mme RAFFAËLLI, M. PETIT, Mme BOUCHER, M. DEBAH, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. ROUSSEAU, Mme ETIENNE EL MALKI)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. PIARD, M. LAURENT, Mme KHABBAZ, Mme MORGANT, Mme MATHONNAT)

COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous disposez aussi à la fin de votre dossier du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des interventions ? Non.

Le Conseil municipal a pris acte.

QUESTION ORALE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous terminons par la question orale présentée par les groupes Citoyens ! et France Insoumise, Communistes et citoyens, La Gauche Républicaine et Socialiste. J'imagine qu'il y a aussi certains non-inscrits.

Monsieur Piard, il me semble que c'est vous qui donnez lecture de cette question orale. Vous pouvez la déléguer, bien sûr.

Jean-Luc LAURENT (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Je vais vous donner lecture de la question orale qui a été posée par les douze élus de gauche, en application de l'article 5 du Règlement intérieur, et déposée vendredi dernier en notre nom par Estéban Piard :

« Le 17 février dernier, l'association Réseau éducation sans frontières a permis la tenue d'une réunion des "gilets jaunes" qui sont présents sur notre ville à la MCVA. La municipalité a décidé, sans écoute de l'association ni sommation, de rompre la convention qui liait RESF et la Ville pour l'utilisation des locaux de la MCVA.

« Cette Maison, qui est celle de la citoyenneté et de la vie associative, est aussi celle de la démocratie au Kremlin-Bicêtre. Elle permet en effet que vivent le tissu local important d'associations et l'engagement de bénévoles qui font vivre la solidarité et sont utiles au lien social entre les Kremlinois. Cette décision a provoqué le désarroi et la stupéfaction parmi de nombreuses associations et citoyens de la ville. Le bénéfice des actions de solidarité et d'accompagnement des personnes en demande d'asile ou de titre de séjour par Réseau éducation sans frontières au Kremlin-Bicêtre n'est pas à démontrer.

« Quel que soit le point de vue que chaque citoyen peut avoir sur l'action d'une association, la décision unilatérale de la Ville de restreindre l'accès de RESF à la MCVA est incompréhensible et disproportionnée. Cette décision met en péril ses activités associatives et pénalise durement les personnes que l'association accompagne puisqu'elle reçoit habituellement surtout le soir et le week-end. Si cette décision n'était pas abandonnée, cela constituerait une décision absurde et violente qui révélerait de surcroît une volonté de cadenasser les associations et de museler la démocratie au Kremlin-Bicêtre.

« Alors, monsieur le Maire, envisagez-vous d'annuler cette décision, comme vous le demandent les douze signataires de cette question orale ? »

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Comme le prévoit le Règlement intérieur, y a-t-il des demandes d'intervention ? Des groupes souhaitent-ils intervenir ?

Geneviève ETIENNE-EL MALKI (Groupe Citoyens ! et France Insoumise)

De toute façon, nous étions complètement associés à cette question qui vous est posée. J'ajoute juste qu'autour des difficultés qu'a rencontrées RESF, la démonstration est faite de quelque chose qui a été soulevé ce soir. Oui, il existe des réseaux de solidarité dans cette ville. Les gens se parlent, se soutiennent, se rencontrent, échangent. Il y a des lieux de citoyenneté active, vivante qui échappent aux canaux institutionnalisés des dispositifs que vous pouvez proposer. Il y a plusieurs lieux. Il y en a un ici. Il y en a d'autres ailleurs. Personne n'a probablement le monopole de la vie citoyenne.

Estéban PIARD (Groupe La Gauche Républicaine et Socialiste)

Chers collègues, le sujet de cette question nous rappelle que, derrière des décisions qui ont été, en tout cas dans cette séquence, présentées comme administratives, se cachent en réalité des sujets véritablement politiques, même au sens premier du terme, c'est-à-dire qui concernent l'organisation de la cité. Évidemment, vous nous direz sans doute dans votre réponse, parce que c'est le cas entre l'envoi de cette question vendredi dernier en début d'après-midi et votre réponse en fin d'après-midi à l'association, que vous avez changé d'avis. C'est d'ailleurs tant mieux. Vous avez donné une réponse positive à la demande de RESF de pouvoir réintégrer la MCVA avec des créneaux plus larges, comme elle le faisait jusqu'à présent. C'est une condition indispensable que cette association puisse fonctionner et être la plus utile possible aux Kremlinois.

Ce changement d'avis est une bonne nouvelle. Je me permets une incise sur cette question. Je ne doute pas que RESF ne m'en voudra pas. Espérons qu'il en ouvre d'autres sur l'encadrement des loyers et contre la privatisation des aéroports franciliens. Vous avez refusé un vœu ce soir, on se demande bien pourquoi. Bien que certains dans le public râlent en m'entendant parler de tout cela, pourquoi pas, demain, une gestion publique de l'eau de telle sorte que, précisément, le Conseil municipal en soit saisi et que, peut-être, par des rapports plutôt que par des questions posées oralement à la fin de la séance, nous puissions aussi agir concrètement au service des Kremlinois ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Juste avant de donner la parole à Ghania Lateb qui va vous donner l'explication, je voudrais intervenir sur l'encadrement des loyers puisque le sujet est revenu deux fois dans le Conseil municipal. Monsieur Piard, je vais vous donner lecture d'une circulaire du Préfet du Val-de-Marne que je viens de recevoir. Elle est datée du 18 juin 2019. Vous savez notre différend. Vous considérez que les villes doivent délibérer.

Intervention hors micro.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous êtes en train de réformer et de changer de position. Chacun aura loisir d'écouter vos interventions. Et, encore une fois, quand cela vous gêne, vous coupez la parole. On en a ici la preuve par l'exemple. Monsieur Laurent, je pense qu'il serait plus agréable d'être plus correct et d'écouter chacun — c'est ce que nous faisons, monsieur Laurent —, sans couper la parole et vouloir absolument asséner une vérité qui n'est pas la vérité. Cela devient pénible au bout d'un moment. Chacun pourra vérifier mes propos. Chacun aura loisir de relire les comptes rendus des conseils municipaux et les écrits que j'ai eu l'occasion de faire à ce sujet. Je ne m'oppose pas à la question de l'encadrement. J'ai toujours expliqué que la Ville n'était pas compétente pour mettre en place l'encadrement des loyers.

Je vais donc vous faire la lecture du passage de la circulaire du Préfet :

« La loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 instaure la possibilité d'un encadrement des loyers du parc privé à titre expérimental et ce, pour une durée de cinq ans à compter de la publication de la loi. Cette expérimentation donne la possibilité aux collectivités intercommunales volontaires de mettre en place l'encadrement des loyers sur tout ou partie de leur territoire. Alors que plusieurs communes du Département ont manifesté le souhait de s'engager dans cette démarche, la loi ne prévoit pas cette possibilité au niveau des communes, à l'exception de Paris. La responsabilité de porter la candidature est prévue au niveau des établissements publics de coopération intercommunale.

Aussi, dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris, il revient aux établissements publics territoriaux de porter une candidature auprès des services de l'État, accompagnée de l'analyse des quatre critères éligibles permettant d'objectiver le besoin d'encadrement du marché :

- un écart important entre le niveau moyen de loyers constatés sur le parc locatif privé et le loyer moyen pratiqué dans le parc locatif social,
- le niveau de loyer médian élevé,
- le taux de logements commencés, rapporté aux logements existants sur les cinq dernières années, faible,
- des perspectives limitées de production pluriannuelle de logements inscrits dans le programme local de l'habitat et de faibles perspectives d'évolution de celles-ci.

L'Établissement public territorial devra ainsi définir le périmètre géographique sur lequel il souhaiterait, le cas échéant, développer ce dispositif. En outre, une proposition de couverture partielle du territoire devra être justifiée par la non-atteinte de ces critères cumulatifs sur la partie non couverte.

J'attire votre attention sur les risques de contentieux que ce dispositif pourrait susciter ainsi que sur le caractère expérimental de la démarche dont les résultats devront être évalués avant une éventuelle reconduite. Il convient donc de veiller à la qualité du dossier de mise en place de cette disposition si vous l'utilisez.

Pour vous accompagner dans cette candidature, je vous joins une note du ministère de la Cohésion et des Territoires précisant les modalités de mise en œuvre de l'encadrement des loyers. » Suit la formule de politesse du Préfet.

Chers collègues, pour être totalement complet, le Président du territoire a sollicité chacune de nos villes par courrier à la fin du mois d'avril pour demander si nos villes souhaitaient rentrer dans le dispositif, ce que j'ai fait. Et le Président du territoire nous proposait une délibération qui devait intervenir en principe avant l'été. Elle était même annoncée pour mai. Force est de constater qu'au regard de l'ordre du jour du Conseil territorial, cette délibération n'a pas été inscrite. Ce n'est pas le fait du Maire du Kremlin-Bicêtre, c'est au niveau du territoire que la décision n'est pas prise.

Je vous invite, vous et le public, à réécouter et à relire précisément les passages où le sujet s'est invité au niveau du Conseil municipal. On relira la pétition distribuée dans la ville. La circulaire du Préfet est là. Vous pouvez sourire des circulaires du Préfet. Il n'en demeure pas moins que le Conseil municipal n'est pas compétent. Le sujet est clos sur l'encadrement des loyers. Je donne la parole à Ghania Lateb pour apporter la réponse à la question orale.

Ghania LATEB, Maire-Adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la vie associative, à la coordination des conseils de quartiers, des questions relatives à l'emploi, à la formation, à l'insertion et aux relations avec la Mission locale INNOVAM, de la présidence du conseil de quartier Les Martinets/Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, PRG et Apparentés)

Je ne rentrerai pas dans cette instrumentalisation d'une détresse humaine. Je vais juste fournir quelques précisions fonctionnelles.

Le 12 mars 2019, j'ai reçu un courrier de l'association. J'en donne lecture, c'est obligatoire :

« Monsieur le Maire, Madame la Maire-Adjointe, suite à votre courrier recommandé du 19/02/2019, je tiens à apporter quelques précisions concernant l'après-midi du 17 février 2019 à la MCVA. En effet, certaines confusions vous ont conduite, madame Lateb, à des conclusions très dommageables pour RESF, les familles et les jeunes auxquels notre engagement est dédié.

Je ne nierai pas avoir été présente à la MCVA cet après-midi-là. J'étais en train de finaliser un dossier pour une famille que je suis quand cela a sonné et que j'ai ouvert. J'étais au courant de cette AG des "gilets jaunes" (annoncée sur les réseaux sociaux) et avais l'intention d'y assister en tant que citoyenne, militante, responsable associative, intéressée particulièrement par les cahiers de doléances qu'ils avaient récoltés auprès des Kremlinois. Je n'étais pas du tout au courant des modalités de cette réunion et n'avais d'ailleurs pas à l'être. Je ne me suis pas posée la question de la réservation d'une salle, pensant évidemment que les "gilets jaunes" l'avaient réservée dans les règles.

Quand les ASVP sont intervenus, j'ai pensé apaiser une situation de conflit en donnant mon nom et celui de RESF. Les participants n'étaient pas nombreux. Ils étaient pacifiques. Je n'ai pas pensé que cela pouvait avoir des conséquences fâcheuses et que cela pourrait être mal interprété.

Certes, je reconnais que cela peut passer pour une infraction aux articles de la convention qui lie RESF à la Ville.

Néanmoins, j'aimerais qu'il soit tenu compte du fait que je n'étais pas à l'origine de cette réunion, j'ai cru de bonne foi que la salle était réservée dans les formes, je n'ai pas pensé engager la responsabilité de RESF dans une prise de position spontanée que j'aie eue face aux ASVP. Je crois faire œuvre d'utilité publique dans l'occupation habituelle des locaux de la MCVA au profit de RESF. Il me semble donc injuste de punir RESF, les familles, les jeunes concernés pour une maladresse que j'ai commise. Je m'engage à ne pas réitérer ce genre de confusion et vous assure, dans tout cet incident, de ma plus parfaite bonne foi. Je crois pouvoir compter, Monsieur le Maire, Madame la Maire-Adjointe, sur votre indulgence envers une militante que vous connaissez bien et qui ne cherche pas son intérêt personnel ni non plus à nuire à l'ordre public.

Je ne tiens aucunement à ce que cet incident soit interprété ou récupéré sous un angle politique. En conséquence, il faudrait que soient rétablis les créneaux prévus par la convention. J'aimerais pouvoir vous rencontrer afin d'établir nos nouveaux engagements et les conditions qui permettraient à RESF de poursuivre ses activités. Merci par avance de bien vouloir me recevoir. D'ici là, veuillez agréer l'expression de mes salutations les plus sincères. »

Ce courrier nous a été adressé le 12 mars.

Je passe à la lecture du courrier qui nous a été adressé le 19 juin, ceci afin que personne ne récupère le fonctionnement établi entre les associations concernées et la Ville. Le 19 juin, nous avons reçu un courrier des « gilets jaunes » :

« Madame la Maire-Adjointe, Monsieur le Maire, nous vous adressons la présente car nos concitoyens investis dans le Réseau éducation sans frontières au Kremlin-Bicêtre nous ont fait part de leur désarroi suite à l'incident que nous avons provoqué le 17 février dernier à la MCVA.

D'abord, vous racontez les faits. Nous avons annoncé la tenue de la réunion citoyenne à la MCVA plusieurs jours avant le 17 février par le biais de réseaux sociaux et d'affichages en ville. Nous ne cachions donc pas notre intention de nous y réunir. Nous étions un groupe militant naissant à l'organisation perfectible.

C'est seulement le jour de notre réunion, arrivés devant la MCVA, que nous avons réalisé que nous n'avions pas réservé la salle, conséquence d'un malentendu entre deux de nos membres. Alors, c'est bien Madame — que je cite — , responsable de RESF, pensant que nous avions réservé, qui nous a ouvert la MCVA, à nos yeux la Maison des Kremlinois. Il était bien évident que, quand bien même nous serions entrés sans autorisation, nous respecterions les lieux et les quitterions tels que nous les aurions trouvés. D'ailleurs, aucun trouble ni aucune dégradation n'ont été relevés par les ASVP qui sont intervenus ce jour-là.

Nous comprenons bien sûr que des mesures soient prises suite à notre intrusion à la MCVA. Cependant, il serait terriblement dommageable pour les familles, à qui RESF apporte une aide précieuse, de voir cette ressource de première importance disparaître car, de fait, l'essentiel des rendez-vous RESF se font sur les horaires tardifs ou bien en week-end, c'est-à-dire sur des créneaux horaires en dehors des heures d'étude et de travail des familles et des jeunes concernés. Leur supprimer cet accès horaire revient donc à une rupture des liens de RESF avec ces populations.

Tout comme vous, nous savons que l'action de RESF revêt un caractère d'intérêt public. Nous sommes donc profondément affectés que notre comportement conséquent le 17 février vous ait amenés à retirer le badge d'accès à la MCVA au RESF. Nous espérons vivement que vous pourrez, avec RESF, trouver une issue favorable sur le plan de la sécurité de la MCVA et pour le bien des familles qui bénéficient de RESF. » Signé : « Les gilets jaunes. »

Du coup, tout de suite après, le 19, nous avons rédigé un courrier que nous avons envoyé le 20. Je me suis même assurée de l'envoyer par courriel pour qu'il arrive bien à destination le 20 juin. Ce courrier est adressé à la responsable, la Présidente de RESF :

« Madame la Présidente, le 19 juin, un courrier m'a été adressé par les membres des "gilets jaunes" du Kremlin-Bicêtre pour assumer leurs responsabilités sur l'utilisation illicite de la Maison de la citoyenneté et de la vie associative le dimanche 17 février dernier.

Je vous ai fait part de la décision de vous retirer le badge d'accès à la MCVA après que vous ayez fait entrer des tiers au sein de la MCVA alors que vous-même n'aviez pas fait de réservation ce jour-là. En effet, vous avez enfreint le Règlement intérieur des locaux, conduisant à cette sanction.

Vous m'avez indiqué, par courrier, que vous reconnaissez être présente sans autorisation ce jour-là et avoir ouvert aux membres des "gilets jaunes". J'ai aussi été sensible au fait que vous vous engagiez à l'avenir à ne plus contrevenir aux règles d'utilisation de ce lieu ressource pour les associations.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le préciser, la municipalité reconnaît le caractère d'intérêt général de votre association, raison pour laquelle nous avons autorisé que vous poursuiviez votre activité aux horaires d'ouverture de la MCVA depuis cet incident. Toutefois, en tenant compte du courrier qui m'a été adressé par les membres des "gilets jaunes" du Kremlin-Bicêtre et de vos engagements à ne plus enfreindre le Règlement, et de vos besoins pour accompagner les familles sur les créneaux horaires en soirée, nous avons décidé en accord avec M. le Maire de vous remettre un badge d'accès vous permettant de retrouver les créneaux horaires d'utilisation de la MCVA tels que prévus dans la convention. Une salle est mise à la disposition de votre association tous les premiers lundi du mois, de 20 heures à 23 heures 45 et tous les derniers samedis du mois de 10 heures 30 à 13 heures. Je vous invite donc à vous rapprocher des services à la MCVA. »

Ce sont les courriers qui ont été échangés. J'aimerais que l'on cesse vraiment de les utiliser à des fins politiques et qu'on les laisse travailler tranquillement.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Ghania Lateb a apporté une réponse à la question orale. Il est 1 heure 9 minutes. Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je vous souhaite une bonne soirée. Je vous souhaite de belles vacances qui vont permettre à chacun de se reposer. Je vous donne rendez-vous pour la rentrée de septembre. J'imagine que vous serez nombreux à être présents à la Fête de la Ville.

Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 1 heure 9 minutes.